

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 33 / avril-mai-juin 2024

www.acatfrance.fr

FEMMES DÉFENSEURES

LUTTER AU PÉRIL DE SA VIE



FOCUS

Au Cameroun,
la torture comme
méthode d'enquête

REGARD

De l'Iran à la France,
les femmes
portent la résistance

50 ANS...
ACAT



FOCUS

Au Cameroun,
la torture comme
méthode d'enquête

PAGES 3 À 7



DÉCODER

France et reste du monde

PAGES 9 À 16



DOSSIER

Femmes défenseuses :
lutter au péril de sa vie

PAGES 17 À 24



AGIR

Infos, outils, idées

PAGES 25 À 37



MÉDITER

« À chaque femme révélée,
Jésus reprend vie ! »

PAGES 38-39

2

« Tous les êtres **HUMAINS**
naissent libres et égaux en
dignité et en droits (...) et doivent
agir les uns envers les autres
dans un esprit de fraternité. »

*Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.*

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédactrice en chef:
Elsa Le Bretevillos | Rédactrice en chef déléguée: Linda Caille | Comité
de rédaction: Linda Caille, Colette Chanas-Gobert, Bernadette Forhan,
Elsa Le Bretevillos, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber |
Secrétaire de rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique
& icône: Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à ce numéro:
Mathieu Busch, Isabelle Gerber | Impression: Corlet | ISSN: 2557-
1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 | ACAT-France,
7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr |
0140404243 | Crédit de couverture: iStock. Les articles signés par
des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas
nécessairement l'ACAT-France.

Des remarques
sur votre magazine ?
Contactez :
humains@acatfrance.fr



ACAT
France

Encarts jetés: cette publication comporte
une lettre d'accompagnement,
un bulletin de don et une enveloppe T.

« RÉSISTER À L'INDIGNITÉ »

Depuis cinq décennies, notre engagement indéfectible dans la lutte contre la torture nous a enseigné que, dans les situations d'abus, les femmes sont plus fortement touchées. Négligées, oubliées, humiliées, leur humanité souvent niée, comme si elles étaient moins dignes. Comme face à toutes les formes d'injustice, nous refusons d'accepter cette réalité et continuons le combat.

« Résister à l'indignité » est justement le titre du colloque qui se tiendra le 6 décembre 2024 à l'Institut catholique de Paris, comme ouverture des trois événements parisiens des 50 ans de l'ACAT-France.

Dans la continuité des travaux du rapport *Un monde tortionnaire* publié par l'ACAT-France en 2021 et, plus particulièrement, de l'article rédigé par la commission de Réflexion sur la torture intitulé « La torture, un virus gravement contaminant », ce colloque nous interrogera sur l'acceptation grandissante de la torture, des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le danger que cela représente pour les sociétés.

Qu'est-ce qui pousse un homme ou une femme « ordinaires » à accepter l'idée que la torture puisse être pratiquée par d'autres en son nom ? Qu'est-ce qui fait que des hommes et des femmes acceptent de voir quotidiennement pratiquer des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants ? Et pourquoi d'autres hommes ou femmes, tout aussi « ordinaires » et placé(e)s dans les mêmes circonstances, résistent-ils ? Notre combat, loin de s'éteindre, s'intensifie. Nous continuons à défendre la dignité humaine. Ces 50 années ont forgé notre détermination. Le combat pour l'abolition de la torture est juste. Il donne sens à nos vies. Alors, tenons-nous prêts à affronter les défis des 50 prochaines années.

Ensemble, veillons, résistons, espérons !

LUC BELLIERE,
vice-président protestant de l'ACAT-France



FOCUS

Humains

est une revue d'information et de mise en action. Pétitions, appels à mobilisation et à correspondance avec les détenus...

Dans cette rubrique, nous vous incitons à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans chaque numéro.

Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT-France un monde plus juste et plus digne.

Dans ce numéro, écrivez au président de la République au Cameroun, S.E.M Paul Biya, afin qu'il veuille à ce que le tribunal militaire de Yaoundé instruisse la plainte pour faits de torture, déposée en août 2022 par le groupe d'intervention judiciaire SOS-Torture en Afrique au nom de Sébastien Ebala.



© ACAT-FRANCE

CAMEROUN

JE SOUTIENS SÉBASTIEN EBALA ET SA QUÊTE DE JUSTICE

Victime de torture, ce citoyen camerounais a déposé plainte dans son pays et a saisi le Comité contre la torture des Nations unies à Genève. À ce jour, la justice camerounaise fait la sourde oreille.

.....

Sébastien Ebala affirme avoir fait l'objet de torture le 17 avril 2020 au sein de la Division de la sécurité militaire (Sémil) à Yaoundé et l'instigateur de ces violences serait Joël Émile Bamkoui, commandant de la Sémil.



4

DROITS HUMAINS

CAMEROUN: LA TORTURE COMME MÉTHODE D'ENQUÊTE

TEXTE Pôle Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

Au Cameroun, pas une semaine ne s'écoule sans qu'un média, une association ou un lanceur d'alerte ne signale une affaire de torture. L'interdiction de la torture au Cameroun ne résiste pas à la réalité des faits. Analyse d'un problème de fond.

La Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 proclame dans son préambule : «*Toute personne a droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. Elle doit être traitée en toute circonstance avec humanité. En aucun cas, elle ne peut être soumise à la torture, à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.*» Par ailleurs, l'article 277-3 du Code pénal camerounais définit et prévoit les sanctions en cas d'actes de tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, caractérisés comme des infractions.

Le Président camerounais Paul Biya et son épouse Chantal Biya assistent au défilé lors de la 51^e célébration de la Journée de l'unité, la fête nationale du Cameroun, à Yaoundé, le 20 mai 2023.

La définition de la torture figurant dans le Code pénal de 2016 est conforme à l'article 1 de la *Convention contre la torture* des Nations unies, mais la peine qui sanctionne l'infraction n'est pas à la hauteur de sa gravité : « *La peine est un emprisonnement de deux à cinq ans [...] lorsque la torture cause à la victime soit une maladie ou une incapacité de travail égale ou inférieure à trente jours. [...] La peine est un emprisonnement de cinq à dix ans [...] lorsque la torture cause à la victime une maladie ou une incapacité de travail supérieure à trente jours. [...] La peine est un emprisonnement de dix à vingt ans lorsque la torture cause à la victime la privation permanente de l'usage de tout ou partie d'un membre, d'un organe ou d'un sens. [...] Est puni de l'emprisonnement à vie celui qui par la torture cause involontairement la mort d'autrui.* »

« La torture est endémique dans le traitement des personnes suspectées d'être membres du groupe armé Boko Haram. »

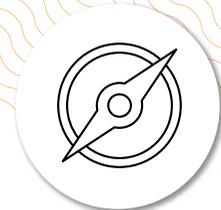
Le Cameroun a beau être un État partie au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et à la *Convention contre la torture*, qui interdisent tous deux la torture et autres mauvais traitements, le pays n'a pas érigé la torture en infraction imprescriptible.

UN PHÉNOMÈNE TORTIONNAIRE OMNIPRÉSENT

Bien qu'« aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne [puisse] être invoquée pour justifier la torture » (article 277-3 du Code pénal), la torture reste omniprésente dans tout le pays, dans les lieux de privation de liberté des unités de police et de gendarmerie, comme dans les centres de détention non officiels de l'armée ou des services de renseignements.

La plupart des victimes de torture sont des détenus ordinaires à qui il faut faire avouer un délit. L'usage de la force permet de soutirer rapidement des aveux de culpabilité, qui sont alors utilisés devant la justice camerounaise pour obtenir la condamnation de présumés délinquants.

Au sein du système militaire camerounais, la torture est endémique dans le traitement des personnes suspectées d'être des membres ou des sympathisants du groupe armé Boko Haram ou de groupes séparatistes armés anglophones. Dans les régions en conflit – l'extrême nord confronté à une insécurité importante depuis 2013 et le début des attaques de Boko Haram sur le sol camerounais, et les régions anglophones du Nord-ouest et du Sud-ouest, qui subissent des



Repères

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'ACAT-France suit avec préoccupation la situation des droits humains au Cameroun. Régulièrement, ses militants se mobilisent en faveur de victimes de torture et dénoncent l'usage de la violence physique par des agents d'application des lois et l'absence de sanctions à leur égard. L'affaire Sébastien Ebala est symptomatique de l'absence de prise en compte des voix des victimes par la justice camerounaise. Ce citoyen a eu le courage de dénoncer publiquement les violences subies en détention et a déposé plainte devant le tribunal militaire de Yaoundé en août 2022.

CHIFFRES CLÉS

4 ans. Il y a quatre ans, Sébastien Ebala a fait l'objet de tortures en détention.

0 enquête. Un chiffre qui marque l'absence d'instruction de la plainte pour faits de torture, déposée en août 2022 devant le tribunal militaire de Yaoundé, dans l'affaire Sébastien Ebala.

2023 C'est l'année au cours de laquelle une plainte a été déposée à Genève devant le Comité contre la torture des Nations unies face à l'absence d'instruction au Cameroun.

L'ACAT-FRANCE AGIT

- L'ACAT-France est engagée depuis 1974 contre la torture, sur la base de l'article 5 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)* et sur la base de l'évangile selon saint Mathieu (25, 40). La torture n'est jamais légitime et la dignité de toute personne humaine doit être respectée, sans aucune exception morale ou juridique.
- L'ACAT-France prend la défense de toutes les victimes de torture et de mauvais traitements, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse, qu'elles soient des prisonniers d'opinion ou de droit commun, détenues par des États ou des entités non étatiques, ayant commis ou non des actions répréhensibles.

→→ attaques de groupes armés séparatistes depuis la fin de l'année 2016 –, nombre de jeunes hommes font l'objet d'arrestations arbitraires sur la base de preuves minces, voire inexistantes. Beaucoup d'entre eux se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment.

ZONES DE GUERRE, ZONES DE NON-DROIT

La plupart des personnes arrêtées en zone de guerre et soupçonnées d'appartenance à des groupes armés sont conduites dans des lieux de détention illégaux, où elles sont torturées par des militaires qui cherchent à leur soutirer des informations et les punir. Frappées avec des bâtons, des câbles électriques ou des machettes, forcées de prendre des positions douloureuses pendant des jours et soumises à des suspensions et des simulacres de noyade, certaines des victimes n'ont pas survécu aux tortures et sont pour la plupart portées disparues.

Entre 2013 et 2017, de nombreuses personnes originaires de l'extrême nord du pays, soupçonnées de soutenir Boko Haram, ont été détenues au secret par l'armée régulière et par des membres du Bataillon d'intervention rapide (BIR), qui dépend de la présidence de la République, dans au moins 20 centres de détention non officiels, tels que le quartier général du bataillon à Salak ou le centre administré par la Direction générale de la recherche extérieure (DGRE), connu sous le nom de « DGRE Lac ». Les détenus ont subi plusieurs méthodes de torture associées à des conditions de détention inhumaines, qui ont provoqué des dizaines de décès. Des hauts gradés de la DGRE ont directement participé aux séances de torture, selon les victimes.

De manière plus générale, en zone de conflit, les forces de défense et de sécurité camerounaises, comme les groupes armés non étatiques, commettent de nombreuses autres violations graves des droits humains, comme des exécutions sommaires ou des violences sexuelles. La négation des droits est une constante dans ces régions où l'État de droit ne s'applique plus pour cause de guerre. Ces faits ne font pas l'objet d'enquêtes au niveau national ou international. Seules quelques associations locales continuent à documenter les violences commises, avec les faibles moyens à leur disposition, tout en subissant des menaces et intimidations constantes de la part des belligérants.

UNE SOCIÉTÉ CIVILE BRIMÉE

En cas de tensions politiques, particulièrement au cours des périodes électorales ou de revendications sociales, les forces de l'ordre camerounaises – policiers et gendarmes – ciblent les opposants politiques et les membres de la société civile considérés comme des éléments dissidents par le pouvoir en place. Dans un tel contexte, la violence est couramment utilisée pour réprimer les manifestations et les militants qui exercent leur droit à la liberté d'expression.

Le secrétariat d'État à la Défense (SED) est le principal centre de torture pour les militants politiques. Au sein du SED, les gendarmes battent sévèrement les personnes en garde à vue

pour les contraindre à avouer des crimes, les punir et les humilier. Après ces interrogatoires violents, les détenus sont souvent forcés à signer des déclarations sans être autorisés à les lire. Au SED, il est impossible d'entrer en contact avec son avocat ou de recevoir la visite de sa famille ou d'un médecin de son choix. Les détentions se font au secret. L'association Human Rights Watch (HRW) a documenté 26 cas de détention au secret et de disparitions forcées au centre de détention du SED entre janvier 2018 et janvier 2019, dont 14 cas de torture. Le nombre total est probablement bien plus élevé, car les abus sont commis dans le plus grand secret et de nombreux anciens détenus sont réticents à parler.

UNE IMPUNITÉ TOTALE

Les auteurs et responsables de torture jouissent d'une impunité totale au Cameroun. Les victimes n'osent souvent pas déposer plainte par peur des représailles, par ignorance de la justice ou par absence de confiance en elle. La justice camerounaise n'entreprend quasiment jamais d'enquêtes de son propre chef lorsqu'elle est saisie par des organisations de la société civile ou que des faits de torture sont

« Les abus sont commis dans le plus grand secret et les anciens détenus sont réticents à parler par peur de représailles. »

rendus publics dans les médias. Elle reste une justice aux ordres du pouvoir exécutif et ne s'active que sur demande des plus hautes autorités du pays.

Les juges camerounais ignorent régulièrement les allégations de torture soulevées par les victimes lors des procès et ne donnent pas suite aux demandes d'enquête des avocats des victimes, bien que cela soit exigé par la loi nationale et le droit international relatif aux droits humains. Au sein des instances internationales, les autorités camerounaises affirment régulièrement que la torture n'existe pas de manière systémique au Cameroun et que cela relève de violences individuelles ponctuelles de certains agents.

En décembre 2017, le Comité contre la torture des Nations unies a déclaré que le gouvernement camerounais devrait veiller à la réalisation d'enquêtes rapides, efficaces et impartiales sur toutes les allégations de torture, de mauvais traitements et de détention au secret, ainsi que poursuivre en justice et punir de manière appropriée les auteurs de ces abus. Depuis, les autorités camerounaises compétentes n'ont pris aucune mesure concrète pour mettre en œuvre cette recommandation. Le phénomène tortionnaire demeure répandu et impuni dans le pays. ♦



Trois questions à...

CLÉMENT BOURSIN,
responsable Programmes et Plaidoyer
Afrique de l'ACAT-France

Qui est Sébastien Ebalà ?

Que lui est-il arrivé concrètement ?

Clément Boursin : Sébastien Ebalà est un lanceur d'alerte camerounais connu pour son opposition au pouvoir en place au Cameroun. Le 16 avril 2020, il réalise une vidéo, publiée sur les réseaux sociaux, dans laquelle il appelle les Camerounais à marcher le 18 avril en vue de contraindre le Président Paul Biya à quitter le pouvoir. Le 17 avril, il est violemment arrêté à Yaoundé par des gendarmes. Au sein de la Division de la sécurité militaire (Sémil), située également dans la capitale camerounaise, il subit une impitoyable séance de tortures durant plusieurs heures dans une pièce appelée le "labo", qui se trouverait juste derrière le bureau du commandant de la Sémil. Ses tortionnaires cherchent à lui faire avouer que son action est commanditée par Maurice Kamto, principal opposant camerounais, qui clame publiquement être le réel vainqueur de l'élection présidentielle de 2018, remportée par Paul Biya à l'issue d'un scrutin ni transparent ni démocratique. Malgré les violences subies, Sébastien Ebalà nie cette accusation. Il est finalement condamné en septembre 2021 à deux ans de prison ferme pour "propagation de fausses nouvelles et outrage au chef de l'État". Il retrouve la liberté le 27 mai 2022 et décide de se lancer dans une croisade de dénonciation des violences subies et de recherche de justice. Le 17 juin 2022, il témoigne des violences qu'il a subies en détention sur Naja TV, média en ligne camerounais. Il accuse publiquement le colonel Joël Émile Bamkoui, commandant de la Sémil, d'être l'instigateur de ces violences. Malgré les menaces et intimidations qu'il reçoit après avoir témoigné, il garde courage et dépose plainte au Cameroun en août 2022.

Pourquoi l'ACAT-France se mobilise-t-elle en faveur de Sébastien Ebalà ?

C. B. : Sébastien Ebalà est l'une des rares victimes du phénomène tortionnaire au Cameroun à avoir

Agissez

L'ACAT-France vous invite à interpeller le président de la République du Cameroun et à lui faire part de vos préoccupations quant à l'absence d'instruction de la plainte pour faits de torture déposée devant le tribunal militaire de Yaoundé en août 2022 dans l'affaire Sébastien Ebalà. Ce dernier affirme avoir fait l'objet de torture le 17 avril 2020 au sein de la Division de la sécurité militaire (Sémil) à Yaoundé et que l'instigateur de ces violences serait le colonel Joël Émile Bamkoui, commandant de la Sémil. « *Je vous exhorte à veiller, Monsieur le Président, à ce que le tribunal militaire de Yaoundé instruisse ladite plainte et diligente une enquête indépendante et impartiale en vue d'établir les faits et les responsabilités présumées* » est le message principal de cette action ayant pour objectif de soutenir une victime de torture au Cameroun.



 **POUR AGIR, ENVOYEZ
ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS**

dépassé la crainte naturelle de témoigner et à avoir publiquement dénoncé dans un média les violences physiques qu'il a subies en détention. Il fait partie des quelques personnes qui ont déposé plainte au Cameroun contre leurs tortionnaires présumés. Ce citoyen camerounais est en quête de justice et il est normal, pour l'ACAT-France, de soutenir son combat pacifique pour que justice lui soit rendue au Cameroun, pays dans lequel la torture constitue normalement un délit.

Et maintenant, que pouvons-nous espérer dans cette affaire ?

C. B. : Deux plaintes pour faits de torture ont été constituées dans cette affaire. L'une au Cameroun, déposée en août 2022 par SOS-Torture en Afrique devant le tribunal militaire de Yaoundé. L'autre déposée en janvier 2023 par l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) devant le Comité contre la torture des Nations unies à Genève, en Suisse. L'ACAT-France espère que son action militante permettra d'appuyer la quête de justice de Sébastien Ebalà et de ses soutiens camerounais et internationaux. ♦

 **TENEZ-VOUS INFORMÉ :** @ACAT_FRANCE

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **27 500** membres (adhérents et donateurs)
- **222** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT
france

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



ocat_france

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

.....

Adresse

.....

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@ocatfrance.fr



DÉCO- DER



10

EN BREF

Dans le monde



12

REGARD / MOYEN-ORIENT

Des chrétiens engagés au Proche-Orient



14

REGARD / IRAN

Les femmes iraniennes portent la résistance

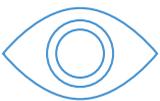
16

FONDAMENTAUX

Droits des femmes en France, un féminisme sous tutelle?



10



En image

Mort dans une prison de l'Arctique le 16 février 2024, Alexeï Navalny faisait trembler le Kremlin à la tête de la Fondation anticorruption. Il était revenu au christianisme orthodoxe à l'âge adulte, et sa foi joua un grand rôle dans son militantisme, comme l'indique le magazine La Vie hebdo : «Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés (Matthieu 5, 6), cita Navalny lors de son procès. J'ai toujours pensé que ce commandement particulier était plus ou moins une instruction d'activité. Ainsi, même si je n'apprécie pas vraiment l'endroit où je me trouve, je ne regrette pas d'être revenu, ni ce que je fais.»

NIGÉRIA : LE PARLEMENT EUROPÉEN INQUIET

Le Parlement européen a condamné, dans une résolution adoptée le 8 février 2024, l'attaque de plus de 160 villages de l'État du Plateau par des hommes armés, qui a entraîné la mort de plus de 335 personnes, dont au moins 200 membres de communautés chrétiennes, entre le 23 et le 25 décembre 2023. Les députés européens estiment que le gouvernement nigérian doit prendre des mesures contre les groupes islamistes, avertissant que le conflit pourrait être instrumentalisé pour répandre la haine fondée sur la religion. Le Parlement souhaite une enquête approfondie et indépendante sur les attentats de Noël.

BIRMANIE : LA RÉSISTANCE BIENTÔT VICTORIEUSE

La capitale régionale de Laukkai, à la frontière chinoise, est tombée aux mains de la résistance, opposée à la junte au pouvoir. Une avancée importante dans l'évolution des affrontements entre l'armée et les guérillas ethniques alliées. Depuis le coup d'État du 1^{er} février 2021, la junte militaire perd du terrain et voit son assise fragilisée. Une victoire à nuancer, puisque les exactions de l'armée contre les civils se poursuivent.

MOBILISATION AUTOUR DE L'EPU DE LA CHINE

En janvier 2024, la Chine a passé son Examen périodique universel (EPU), mécanisme onusien au cours duquel sa situation humanitaire est examinée par ses pairs. Il était particulièrement attendu, puisqu'il a lieu tous les quatre ans et demi, et qu'il est l'un des derniers espaces publics dans lesquels le pays s'exprime publiquement à ce sujet. Bilan ?

437 recommandations lui ont été formulées : 32 États lui ont demandé de protéger les journalistes et les défenseurs des droits humains, 25 lui ont demandé de respecter les droits des Ouïghours et 20 d'abolir la peine de mort. Désormais, il va falloir attendre que le pays réponde.



LE MÉMORIAL DE KIGALI ACCUEILLE UN CRIMINEL DE GUERRE

Début janvier 2024, le général Mohammed Hamdan Daglo, chef de guerre soudanais accusé de génocide par les rescapés des massacres au Darfour, a été invité au Rwanda dans le cadre d'une tournée régionale. Dans ce contexte, le 6 janvier, il a visité le mémorial du génocide de Kigali. Scène surréaliste que celle d'un criminel de guerre s'émouvant du génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 au Rwanda. De tels criminels ne devraient pas être accueillis dans des lieux de mémoire.

11

SOUTIEN INTERNATIONAL À LA PAIX EN COLOMBIE



Le Conseil de sécurité des Nations unies a visité la Colombie du 7 au 11 février, cette visite étant la troisième depuis la signature de l'accord final de paix en 2016. Son objectif était de constater les avancées de l'accord et de soutenir les efforts du gouvernement en faveur de la construction de la paix dans le pays. Malgré les défis, cette visite intervient à un moment décisif, où l'on observe

une volonté politique renouvelée en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord final de paix. Dans ce contexte, les membres du Conseil de sécurité ont encouragé la Colombie à renouveler ses engagements et à montrer au monde sa détermination à construire la paix.



ABUS DE FORCE LORS DE MANIFESTATIONS EN ARGENTINE

Entre le 31 janvier et le 2 février, 31 personnes ont été arrêtées et 285 ont été blessées lors des manifestations contre la loi omnibus débattue au Parlement argentin. De plus, 35 journalistes ont subi des blessures dues aux balles en caoutchouc et aux gaz lacrymogènes utilisés par les forces de l'ordre. À cet égard, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a exprimé sa préoccupation concernant l'usage disproportionné de la force, exhortant le nouveau gouvernement à respecter la liberté d'expression et la sécurité. Elle souligne que la protestation pacifique est essentielle dans les démocraties et que l'État doit garantir le droit à la liberté d'expression.



12

DES CHRÉTIENS ENGAGÉS AU PROCHE-ORIENT

TEXTE MATHIEU BUSCH, pasteur et directeur de l'Action chrétienne en Orient

L'Action chrétienne en Orient œuvre au Moyen-Orient, soutenant à l'aide de divers partenariats des projets locaux dans les domaines de l'éducation, du social, de la santé, de la solidarité, de la résolution des conflits ou de la formation théologique.

L'Action chrétienne en Orient (ACO) a été fondée par le pasteur alsacien Paul Berron dans le contexte des bouleversements géopolitiques majeurs qui ont changé le visage du Proche-Orient au sortir de la Première Guerre mondiale. Les aléas de la guerre l'ont amené à découvrir les Arméniens réfugiés dans des camps de fortune à Alep, en Syrie. Ces Arméniens, de religion chrétienne, étaient des rescapés du génocide perpétré dans l'Empire ottoman durant la Grande Guerre. L'engagement de l'ACO s'est traduit par toute une série d'initiatives pour

permettre à cette population de se reconstruire à partir de ce traumatisme et de cette situation de dénuement. Les missionnaires envoyés par l'ACO, en majorité des femmes (infirmières, enseignantes...), provenaient de différents pays et œuvraient sur place avec beaucoup de collaborateurs locaux : Arméniens, Arabes, Assyriens.

DES RÉALITÉS DIVERSES ET COMPLEXES

L'ACO a gardé cette dimension à la fois internationale, partenariale et chrétienne. L'association ne gère plus

En Irak, ce projet de formation à l'artisanat a pour objectif de permettre à des femmes parfois veuves ou dont le mari est dans l'incapacité de travailler, de créer et de vendre des bijoux afin de générer un revenu pour leur foyer.

directement un centre à Alep, mais s'inscrit dans tout un réseau d'Églises protestantes et d'œuvres chrétiennes au Proche-Orient. En 2024, l'ACO soutient une trentaine de projets auprès de ses partenaires en Syrie, au Liban, en Iran, en Irak, en Égypte et en Arménie. Ces projets, très diversifiés, sont présentés et mis en œuvre par nos partenaires qui font partie de ce que l'on nomme rapidement « les Chrétiens d'Orient », mais dont les réalités sont diverses selon les pays et l'histoire complexe de ces Églises remontant aux premiers siècles du christianisme.

Le grand public associe les Chrétiens d'Orient à une minorité persécutée, victime du fanatisme islamique et en danger de disparition. L'histoire et la réalité sont plus complexes. La diminution du nombre de chrétiens au cœur même de la région qui a vu naître le christianisme est due à plusieurs facteurs qui se sont conjugués tout au long des XIX^e (face à l'Empire ottoman notamment) et XX^e siècles (période mandataire anglaise et française, puis contexte de la guerre froide, du conflit israélo-palestinien, de la guerre civile au Liban, de la guerre Iran-Irak...), mais également à la démographie, à l'immigration économique, à l'impact des nombreux conflits, ainsi qu'à l'attrait de l'Occident.

Les conséquences de l'invasion américaine de l'Irak en 2003 se sont révélées désastreuses pour les chrétiens de ce pays, dont le nombre a baissé de 90 %. Les exactions de « l'État islamique » et de la guerre en Syrie ont, de leur côté, sans doute fait diminuer le nombre de chrétiens de moitié en Syrie. Les périodes de persécutions et les discriminations à leur encontre comportent souvent des considérations politiques qui instrumentalisent la dimension religieuse : de fait, ils sont régulièrement des victimes collatérales d'enjeux qui les dépassent, alors qu'ils n'ont pas les moyens de se défendre et que les puissances occidentales n'en font pas une priorité



dans le calcul de leurs intérêts géopolitiques. Chaque fois, cependant, il est nécessaire de souligner que les souffrances engendrées par ces conflits ont aussi violemment touché d'autres minorités religieuses (yézidiennes, sunnites, chiites selon les cas) et l'ensemble des sociétés concernées.

CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS PLUS OUVERTES

Malgré leur apparente faiblesse, il est important de souligner que les chrétiens, en Orient, sont d'abord des acteurs engagés de leurs sociétés, en particulier à travers de nombreuses œuvres et institutions qui sont au service de tous (écoles et hôpitaux).

Par le passé, ils ont joué un rôle important dans le mouvement de la renaissance arabe (la *Nahda*) sur le plan intellectuel, littéraire, artistique et politique, mouvement qui a accompagné la formation des États arabes modernes du Proche-Orient avec les idéaux du panarabisme et du nationalisme laïc. Si l'islamisme, d'un côté, et les pouvoirs autoritaires, de l'autre, confisquent la donne politique, la volonté

de construire des sociétés pluralistes et tolérantes continue d'être portée par beaucoup de chrétiens orientaux, aux côtés d'autres acteurs des sociétés civiles des pays dits « arabo-musulmans ». L'enjeu est de bâtir une citoyenneté qui permette la pleine égalité des droits et d'imaginer une société où l'appartenance religieuse ne confessionnalise plus la politique.

C'est pourquoi, à travers les projets que nous soutenons, nous espérons non seulement nous engager auprès des plus vulnérables, mais aussi contribuer à construire des sociétés plus ouvertes et plus apaisées dans cette partie du monde. Nous savons

que, dans les situations de conflits et de pauvreté, les femmes et les enfants sont davantage victimes, l'appartenance à une minorité religieuse pouvant également se révéler un facteur aggravant. Pour une analyse plus fine, il faudrait considérer les situations de chaque pays en matière de droits et de réalité sociale. Dans la plupart des pays du Proche-Orient, le droit familial est par exemple confié aux institutions religieuses : être protestante au Liban peut ainsi être plus avantageux en matière d'héritage, mais, en Égypte, l'Église copte interdit le divorce alors qu'il existe en droit musulman. ♦

Des actions de terrain pour aider les femmes

■ En Égypte, l'ACO soutient un foyer d'accueil qui permet à de jeunes chrétiennes issues de familles touchées par la grande pauvreté de recevoir une éducation de qualité et de développer tout leur potentiel pour leur vie d'adulte. Ce parcours les aide à s'affirmer en tant que personnes respectables et non stigmatisées par leurs origines

sociales, en tant que femmes dans un pays conservateur marqué par la prééminence des hommes, en tant que chrétiennes dans un environnement où les discriminations religieuses sont encore prégnantes.

■ En Irak, l'ACO soutient l'ONG d'une paroisse protestante qui a mis en place

une formation à l'artisanat pour aider des femmes, chrétiennes et musulmanes, souvent veuves, à générer un revenu pour leur famille, alors que peu de femmes sont présentes sur le marché du travail. Cette action répond à un souci matériel, mais permet aussi à des femmes de jouer un rôle positif dans leur famille et dans la société.



DE L'IRAN À LA FRANCE, LES FEMMES PORTENT LA RÉSISTANCE

PAR NATHALIE SEFF, Déléguée générale de l'ACAT-France
ET BERNADETTE FORHAN, vice-présidente catholique de l'ACAT-France

L'opposition iranienne a toujours compté dans ses rangs des femmes qui occupent une place inégalable dans le combat contre l'intégrisme. *Humains* a rencontré Simin Nouri, présidente et fondatrice de l'Association des femmes iraniennes de France (Afif), et Fahimeh Ponsonaille, militante engagée au sein du Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran (CSDHI).

14

Les révoltes iraniennes de 2022, déclenchées par la mort de Mahsa Amini aux mains de la police des mœurs, ont ébranlé le pouvoir et suscité l'admiration et la solidarité du monde entier. La jeune génération, en première ligne, est l'héritière de générations de femmes iraniennes qui se battent depuis des décennies. Fahimeh Ponsonaille estime que beaucoup, en France et en Europe, ont – volontairement ou non – réduit le mouvement Femme, vie, liberté ! à une simple révolte contre le hijab obligatoire. Or, ce combat s'inscrit dans la continuité de plus d'un siècle de lutte des Iraniennes contre les régimes dictatoriaux. Voilées ou non voilées, elles ont mené une lutte acharnée contre le régime du shah, puis contre celui de Khomeiny, des mollahs, pour la liberté, la justice et l'égalité. Lors du massacre de plusieurs dizaines de milliers de détenus politiques – membres du mouvement de la résistance et sympathisants de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien (OMPI) –, au cours de l'été et l'automne 1988 sur ordre de Khomeiny, fondateur du régime islamiste, un tiers étaient des Iraniennes de tout âge qui ont dit «NON!» au régime.

LUTTER CONTRE L'ENVAHISSEUR INTERNE

Pour Simin Nouri, « le règne des mollahs, qui utilisent les ressources de cet immense et riche pays pour exporter leur vision rétrograde afin de “conquérir le monde musulman” et au-delà, est le fait de l'attaque d'une idéologie néfaste ressurgie des ténèbres

de l'histoire de l'intérieur de l'Iran. Mais elle s'est heurtée dès le début à une résistance historique des femmes et des hommes épris de liberté, qui continue depuis plus de quatre décennies et affaiblit chaque jour davantage cet “envahisseur interne” ».

Simin Nouri est née et a grandi en Iran. Étudiante brillante, elle a terminé ses études en France et obtenu des diplômes d'architecture, des Beaux-Arts et des Arts décoratifs à la Sorbonne. Lorsqu'elle retourne en Iran en 1979, les mollahs ont pris le pouvoir, instauré un régime répressif et fermé totalement le pays. Là, elle est confrontée au sexisme, pire, au rejet, à l'exclusion des femmes, notamment dès lors qu'il s'agit de travailler – les hommes refusant ne serait-ce que de serrer la main d'une femme pour la saluer.

Renvoyée en France par sa famille dès 1980, elle s'y est installée, y travaille et a fondé une famille. Elle n'est jamais revenue en Iran : la situation politique n'a pas évolué et les femmes en sont les premières victimes. C'est après avoir entendu

« Le temps de ce régime théocratique, misogyne et barbare est révolu. »

les récits douloureux de familles de victimes du régime de Khomeiny que Simin s'engage et milite dès 1995 pour la défense des droits en Iran, en particulier des femmes et des filles, prises pour cibles par le pouvoir en place depuis 45 ans.

SORTIR DE L'OMBRE

Une opposition au régime que partage Fahimeh Ponsonaille, pour qui il s'agit même d'une histoire de famille. Son père, son oncle et sa tante ont été de farouches opposants au régime du shah puis de Khomeiny. Fahimeh a participé aux premières manifestations « antivoile obligatoire » avec sa tante, pourtant croyante et voilée, qui



Au cours d'une manifestation Femme, vie, liberté! à Téhéran, en octobre 2022, une Iranienne masquée et sans hijab brandit une pancarte sur laquelle on peut lire: « Pour la liberté ».

françaises et internationales aux violations des droits humains commises en Iran, et à promouvoir la démocratie et la liberté dans le pays.

LE DROIT À LA RÉSISTANCE

« La communauté internationale commence à connaître de plus en plus clairement la nature intégriste, terroriste, expansionniste et criminelle du régime des mollahs. La justesse de vue et les analyses du Conseil national de la résistance iranienne (CNRI) au cours des quatre dernières décennies sur l'état de cette théocratie sanguinaire sont de plus en plus reconnues, jugées précises et pertinentes, explique Simin Nouri. Des analyses qui sont d'ailleurs reprises actuellement par les médias, des journalistes et certains "spécialistes [autoproclamés] de l'Iran" qui, jusqu'il y a peu, laissaient croire à l'opinion que des réformes au sein d'une dictature religieuse totalement fermée, paranoïaque et xénophobe, étaient possibles. »

Les organisations qui militent et luttent pour la protection des victimes des mollahs, pour la démocratie, le respect des libertés et des droits humains en Iran, attendent de la France et d'autres pays démocratiques qu'ils ne tolèrent plus la présence d'un tel régime au sein de la communauté internationale, qu'ils n'ac-

ceptent plus ses mensonges, ses prises d'otages, ses violations du droit international relatif aux droits humains. *« Le peuple iranien dans sa majorité ne veut pas d'un retour en arrière en remplaçant une dictature théocratique par, à nouveau, une dictature monarchique »,* rédit Fahimeh

Les témoignages de Simin et de Fahimeh montrent que l'attente vis-à-vis de la communauté internationale est forte du côté des victimes du régime de la République islamique iranienne, en exil à travers le monde et engagées pour le respect des droits humains et la démocratie. L'objectif? Qu'elle reconnaisse sans équivoque le droit à la résistance du peuple iranien qui lutte depuis quatre décennies pour chasser ce régime tyrannique et barbare, et installer un État de droit, démocratique et laïque. *« Ce n'est pas juste de l'espoir, ajoute Fahimeh Ponsonnaille, mais une conviction et des actions, pour faire comprendre que le temps de ce régime théocratique, misogyne et barbare est révolu. »* ♦

considérait que ce n'était pas une question de voile, mais de liberté. Sa tante et son oncle ont été arrêtés en 1981, sévèrement torturés et assassinés après quelques semaines. Fahimeh a quitté l'Iran en 1986, à dos de cheval par la frontière turque, avec sa mère et sa sœur de 6 ans, pour rejoindre son père, réfugié en France depuis quelques années déjà. Sans s'exposer, de peur que cela nuise à sa famille, elle a longtemps milité pour les droits des femmes, la mixité et l'égalité hommes-femmes. En 2022, toutefois, l'assassinat de Nika Shakarami – qui aurait pu être sa fille – la fait sortir de l'ombre. Elle rejoint des organisations engagées pour la défense des droits humains en Iran telles que le Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran (CSDHI), créé en 2004, dont les membres sont pour la plupart des victimes ou des familles de victimes du régime iranien réfugiées en France. Le CSDHI organise depuis 20 ans des opérations visant à informer et à sensibiliser la société, les autorités

DROITS DES FEMMES EN FRANCE, UN FÉMINISME SOUS TUTELLE?

Quelques précisions pour mieux comprendre

À l'heure de la parité, les femmes sont en théorie les égales des hommes. Qu'en est-il réellement ?

De quels droits s'agit-il ?

- ◆ Le droit de vivre libre de toute violence et discrimination,
- ◆ le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint,
- ◆ le droit à l'éducation,
- ◆ le droit à la propriété,
- ◆ le droit de voter,
- ◆ le droit à un salaire égal.

Puisées dans les racines de l'idéologie démocratique et républicaine, les Constitutions de 1793 et de 1848 posent le principe de l'égalité des citoyens. S'agit-il de l'homme (mâle), du couple homme et femme, des individus (hommes ou femmes) ? La confusion sémantique entre l'homme (espèce) et l'homme (individu masculin) permet l'interprétation. Malgré les généreux principes élaborés pour l'espèce humaine, l'application s'en trouve réservée aux individus hommes. D'où la nécessité presque constante pour les femmes de se justifier.

L'après-guerre est une période significative dans le domaine de la législation sur les droits des femmes. Entre autres, le 21 avril 1944, les femmes françaises deviennent électrices et éligibles, mais ce droit est refusé dans les colonies aux femmes d'origine indigène ;



bonnes dernières, les femmes musulmanes d'Algérie n'obtiennent le droit de vote qu'en 1958.

Les Nations unies ont prévu cinq conventions sur les droits des femmes

31 mars 1953 : *Convention sur les droits politiques de la femme*, déclaration signée par 47 pays et ratifiée par 122 pays.

29 janvier 1957 : *Convention sur la nationalité de la femme mariée*, qui affirme le principe selon lequel les hommes et les femmes sont égaux en droit en ce qui concerne l'acquisition, le changement ou la conservation de leur nationalité.

18 décembre 1979 : *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination*

Les femmes françaises ont obtenu le droit de vote en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

à l'égard des femmes.

Cette convention a marqué l'aboutissement de plus de 30 années de travail de la Commission de la condition de la femme, organe fondé en 1946 par les Nations unies pour examiner la situation des femmes et promouvoir leurs droits. « *Le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines.* » La convention est complétée par le Protocole du 10 décembre 1999.

L'obtention de ces droits est donc extrêmement récente.

Parmi les freins à l'évolution vers l'égalité, l'héritage gréco-romain, qui a placé les femmes sous l'autorité du *pater familias*, repris ensuite par le christianisme, ainsi que par certains auteurs, comme Jean-Jacques Rousseau : « *C'est peut-être une des merveilles de la nature d'avoir pu faire deux êtres si semblables en les constituant si différemment : en ce qu'ils ont de commun, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent, ils ne sont pas comparables.* » ◆

FEMMES DÉFENSEURES

LUTTER AU PÉRIL DE SA VIE

Les femmes défenseures des droits sont pour la plupart les victimes directes ou collatérales de violations des libertés et droits fondamentaux. Les tortures encourues sont souvent d'autant plus cruelles qu'elles sont des femmes. Pourtant, leur dignité doit être défendue comme celle des hommes. Soutenons-les !



MICHEL FORST

UN ENGAGEMENT À HAUT RISQUE

PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, rédactrice en chef déléguée d'*Humains*

Entretien avec Michel Forst, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et, depuis 2022, rapporteur sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus.

Dans quelle mesure les femmes défenseures des droits sont-elles particulièrement exposées ?

M. F. : Les femmes défenseures des droits sont confrontées à des risques accrus à cause de leur genre. Elles font aussi face à une sorte de honte publique, avec des atteintes à leur réputation et à leur honneur. Ce phénomène est moins répandu en Europe que dans les pays du Golfe, en Afrique, en Amérique latine ou en Asie. J'ai aussi constaté une recrudescence des attaques physiques, des violences sexuelles, sans parler des féminicides, qui frappent les femmes défenseures parce qu'elles sont des femmes et non des défenseures. On voit des viols, des attaques à l'acide...

Comment décririez-vous le harcèlement en ligne dont certaines défenseures des droits sont les cibles ?

M. F. : Lors de mes déplacements, j'ai reçu de nombreuses femmes défenseures qui me montraient sur leur téléphone des images trafiquées sur lesquelles elles sont dénudées, dans des positions pornographiques. D'autres menaces peuvent être plus subtiles. Par exemple, certaines m'ont montré une photo de leur fils ou de leur fille avec l'adresse de leur école. Cette photo

envoyée de manière anonyme dit : *"Si tu ne t'arrêtes pas, on sait où se trouvent tes enfants pour s'en prendre à eux."* Malheureusement, ces menaces perfides sont répandues. C'est un type de menace spécifique envers les femmes défenseures que l'on ne constate pas envers les hommes défenseures. On les attaque sur ce terrain parce qu'on pense que les femmes sont plus sensibles au bien-être des enfants.

Selon vous, le sexisme et la discrimination à l'égard des femmes existent au sein même des mouvements de défense des droits humains. Quelles formes prennent-ils ?

Lors des consultations avec des défenseures que j'organise sur le terrain, j'ai une séance spécifique consacrée aux femmes défenseures, pendant laquelle je demande aux hommes de quitter la pièce. Leur attitude est révélatrice. En Afrique de l'Ouest, je me souviens de réflexions sexistes, méchantes, agressives, qui m'ont étonné de la part de militants des droits humains. L'un d'eux disait : *"Il ne peut y avoir qu'un seul coq dans la basse-cour."* Cela sous-entendait que si je restais seul avec ces femmes quelque chose se passerait entre elles et moi. Ou bien, alors que certaines femmes voulaient raconter les

menaces et les viols, j'ai entendu de la bouche de certains hommes : *"Elles n'ont pas besoin de raconter des choses en dehors de notre présence, nous avons besoin de savoir ce qu'elles pensent."* Il y a une importance à attacher à la parole des femmes et à le faire dans une sphère où elles se sentent sécurisées. J'ai aussi pu faire le constat que lorsqu'elles sont seules avec moi, elles s'encouragent. L'une se lance, l'autre prend confiance et parle à son tour. Il est certain qu'en présence d'autres hommes, je n'aurais pas entendu ce que j'ai entendu.

Comment expliquez-vous ce déni ?

M. F. : Dans beaucoup d'ONG, les femmes sont reléguées à des fonctions subalternes et, lorsqu'il s'agit d'aborder la question des droits fondamentaux, elles sont souvent exclues de la prise de parole, ou bien on la leur donne, mais à la fin de la réunion pour montrer que l'on est sensible à la question du genre. Beaucoup d'ONG considèrent que les "droits durs" relèvent du domaine des hommes. Les droits civiques et politiques sont pour les hommes, alors que le droit à l'éducation, à la santé, le droit de la famille sont pour les femmes. Il y a un travail pédagogique à faire auprès des gouvernements et auprès



Violences faites aux femmes

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) reconnaît, dans un arrêt du 16 janvier 2024, que la violence à l'encontre des femmes fondée sur le genre est une forme de persécution pouvant donner lieu à une protection. Il s'agit d'un pas important dans la reconnaissance du caractère structurel des violences faites aux femmes et de leur droit à être protégées. À l'origine de cet arrêt, une ressortissante turque d'origine kurde, de confession musulmane et divorcée, explique avoir été mariée de force par sa famille, battue et menacée par son époux. Craignant pour sa vie si elle devait retourner en Turquie, elle a demandé l'asile en Bulgarie. Le juge bulgare, saisi de l'affaire, a décidé de poser des questions à la Cour de justice. La Cour opère une grande avancée pour les femmes qui demandent l'asile. Selon elle, les textes européens doivent être interprétés dans le respect des conventions internationales relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Source : les associations du réseau Actions et Droits des femmes exilées et migrantes.

19

des représentants des sociétés civiles pour faire comprendre que les femmes défenseuses sont équivalentes aux hommes défenseurs.

Arrive-t-il que des femmes soient elles aussi porteuses des mêmes dénis que les hommes ?

M. F. : Je n'ai pas constaté ce genre de chose. Cependant, en Amérique latine ou en Afrique, les femmes travaillant sur les questions sensibles comme la question LGBTQIA+, connaissent de véritables oppositions. Certaines personnes transgenres m'expliquent qu'elles ne sont pas considérées comme femmes par les femmes, ou comme des hommes par les hommes. Elles demeurent dans un *no man's land* entre les deux communautés. L'autre difficulté sur la question

transversale LGBTQIA+ réside dans le fait d'avoir d'un côté les hommes homosexuels et de l'autre la communauté lesbienne. Même si les deux communautés travaillent au même but, c'est-à-dire mettre fin aux discriminations basées sur le genre et l'orientation sexuelle, on a du mal à les faire se rencontrer et parler ensemble.

Selon vous, un changement durable passe par l'action des États et par l'éducation de chacun à respecter autrui dans l'identité qu'il se forme. Avez-vous des exemples qui iraient dans ce sens ?

M. F. : Beaucoup d'États ont pris conscience de la nécessité d'effectuer un travail pédagogique d'information,

de prévention, de formation et d'accompagnement sur ces questions. L'Unesco a pris la dimension du problème : elle a la responsabilité du Programme mondial pour l'éducation aux droits humains et l'a plusieurs fois remanié pour combattre la stigmatisation des femmes par les hommes. Selon moi, le patriarcat, c'est-à-dire le privilège des hommes, et l'hétéronormativité, le privilège des hétérosexuels, jouent un rôle dans l'affaiblissement des femmes et dans leur exclusion du pouvoir de décision dans les ONG et dans la sphère publique. Souvent, les femmes sont victimes de ce poids que le patriarcat joue encore dans beaucoup de sociétés en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ainsi que dans certains pays d'Europe de l'Est. ♦

MICHÈLE SORIANO

« VICTIMES, CERTES, MAIS RÉSISTANTES »

PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, rédactrice en chef déléguée d'*Humains*

Entretien avec Michèle Soriano, docteure en littérature hispano-américaine et professeure à l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Quelle est la spécificité, en 2024, de la condition féminine en Argentine et des mouvements féministes ?

M. S. : Après la crise économique de 2001, les Argentines ont été encore plus mobilisées que par le passé en participant aux assemblées populaires. La question de l'avortement a été débattue et une série de lois a été votée par le Parlement sous le gouvernement de Cristina Kirchner (de 2007 à 2015). Ces progrès législatifs ont été énormes, avec la loi pour le mariage égalitaire, la loi pour l'identité de genre, la loi pour une éducation sexuelle intégrale... À cette époque, l'Argentine a aussi adhéré à des conventions internationales contre les violences faites aux femmes. Toute une série de mobilisations féministes a permis la dépénalisation

« Les femmes ont toujours été dans la résistance, tout en étant victimes du patriarcat. »

de l'avortement (le Sénat a nettement approuvé, en décembre 2020, le projet de loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse et sans condition jusqu'à la 14^e semaine de grossesse) qui est à nouveau menacée aujourd'hui par le nouveau gouvernement de Javier Milei. Parallèlement, à partir de 2015, un mouvement baptisé NiUna Menos, "Pas une de moins" [*lire encadré*], dénonce les féminicides. L'adhésion à ce mouvement populaire parle à beaucoup de personnes en Argentine, autant que le

mouvement MeToo. Les questions de dissidences sexuelles au sein des mouvements sociaux et féministes sont aussi largement répandues. Aujourd'hui, avec le nouveau gouvernement Milei et la vice-présidente Victoria Villarruel, les positions économiques libérales sont préjudiciables pour les femmes des milieux populaires. Des personnes non binaires ou trans ont été agressées par des personnes issues de mouvements de droite et d'extrême droite. Au nom des droits humains, le conservatisme issu de la dictature militaire défend les droits des militaires, des tortionnaires et des persécuteurs. Victoria Villarruel veut revenir sur les procès et le droit à l'avortement, il y a beaucoup à craindre.

Quel regard portez-vous sur ces femmes mexicaines qui se consacrent à la défense de la terre et du territoire, aux droits des femmes et des peuples autochtones ?

M. S. : Les femmes ont toujours été dans la résistance, donc dans la défense de leurs droits, tout en étant les victimes du patriarcat. Ce dernier était probablement déjà en place avant la colonisation, mais il s'est imposé comme autoritaire pendant la conquête coloniale. Les femmes sont victimes, certes, mais elles résistent. Les défenseures des droits sont les premières victimes du régime. Au Mexique, avant même l'éclosion du mouvement zapatiste en 1994, les femmes ont participé à la formation militaire et aux cours d'alphabétisation des guérilleros – car tous s'exprimaient en langues autochtones. Dès le départ, les femmes ont acquis comme les hommes des compétences politiques et stratégiques. Les enjeux de terre et de territoires sont au cœur de la survie. La propriété est souvent associée au "père de famille", donc il y a un risque de double dépossession, à la fois pour les peuples autochtones et pour les femmes. Elles sont moins susceptibles d'hériter de la terre.

D'après vous, ces défenseures mexicaines sont-elles représentatives des mouvements dits "écoféministes du Sud" ?

M. S. : Au Mexique, comme au Guatemala par exemple, l'articulation entre les corps et les territoires est très

Le mouvement Ni Una Menos, qui dénonce et lutte contre les féminicides, a été particulièrement fédérateur en Argentine, mais également en Uruguay, au Chili, au Pérou et en Espagne.

importante pour les femmes autochtones. Dans cette revendication, il y a l'autonomie culturelle et économique, et l'émancipation par rapport aux cadres autochtones. Ce "corps-territoire" est une stratégie du soin aussi bien de la terre que du corps. C'est une philosophie avec des pratiques analogues au sud du continent latino-américain.

Avec une vision européenne, cela apparaît comme une alternative écologique, c'est un écoféminisme qui a des dimensions rituelles, spirituelles avec d'autres cadres de connaissances et de savoirs, mais on peut trouver des alliances avec les organisations féministes européennes, dans la mesure où il y a des luttes contre l'extractivisme, le capitalisme et le colonialisme. La philosophe américaine Donna Haraway, dans son dernier essai, *Vivre avec le trouble* (Les Éditions des mondes à faire, 2020), propose un raisonnement très local comme une alternative aux démarches "macro", où on est confronté à beaucoup d'impuissance. ♦

Féminicides, pas une de moins

Le mouvement argentin Ni Una Menos a organisé sa première marche en 2015 : des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue après le meurtre de Chiara Paez, 14 ans, battue à mort par son petit ami de 17 ans après avoir refusé d'avorter de leur enfant. Cette affaire a donné le coup d'envoi d'un mouvement féministe qui s'est développé sous l'effet de centaines de nouveaux crimes en Argentine. Depuis la première marche du 3 juin 2015 jusqu'au 28 mai 2023, 2 282 féminicides ont été commis dans le pays, selon un rapport de La Casa del Encuentro. *Source : AFP.*



PORTRAITS

LUTTER AU PÉRIL
DE SA VIE

Toute l'année, l'ACAT-France soutient les femmes activistes et défenseures des droits humains partout dans le monde. La journée internationale de lutte pour les droits des femmes nous offre une occasion supplémentaire de rendre justice et hommage à celles qui se battent chaque jour pour un monde plus juste pour toutes et tous, pour défendre et promouvoir les droits et les libertés fondamentales au péril de leur liberté et parfois de leur vie.

1/ NIGHAT DAD Pakistan

22

Avocate et militante féministe, Nighat Dad fonde en 2012 la Digital Rights Foundation, association de défense des droits des femmes pakistanaises sur Internet. Après la grande marche des femmes contre le harcèlement, le 8 mars 2019 dans les rues de Lahore, elle décide de n'avoir plus peur de rien et de continuer son combat malgré les menaces de mort. En 2020, elle rejoint le Comité consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle (IA) du Secrétaire général des Nations unies. Sa fondation participe activement au Forum des Nations unies sur la gouvernance de l'Internet à Kyoto, au Japon, du 8 au 12 octobre 2023. Nighat Dad y souligne l'utilisation alarmante de l'IA par les gouvernements à des fins de répression numérique et de désinformation, et appelle à une collaboration mondiale et à la priorisation de la protection des données pour relever les défis croissants de la liberté sur Internet. Un engagement courageux au regard de la société patriarcale pakistanaise.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT



2/ SANDYA EKNALIGODA Sri Lanka

Épouse du journaliste Prageeth Eknaligoda, enlevé par des militaires en 2010, a reçu au nom de son mari le prix Engel-du Tertre 2023 remis par la Fondation ACAT pour la dignité humaine. Prageeth Eknaligoda critiquait la corruption, les irrégularités et les brutalités de la guerre civile entre les forces armées sri-lankaises et les Tigres tamouls sous la présidence Rajapaksa. Il avait enquêté sur des crimes de guerre commis par les Rajapaksa. Depuis la disparition de son mari, Sandya traverse des années d'épreuves. Son quotidien est tourné vers le plaidoyer en faveur de la vérité et de la justice pour son époux et les disparus au Sri Lanka. «*J'écris des lettres à des leaders politiques, dit-elle, j'ai porté mon dossier devant plusieurs institutions du Sri Lanka.*» Sandya organise des rencontres avec des responsables et des veillées devant la résidence présidentielle, le Parlement ou le bureau des Nations unies.

PAR LINDA CAILLE



3 / **KENIA HERNÁNDEZ**

Mexique

Avocate mexicaine et mère célibataire, Kenia Hernández est défenseure des droits humains, autochtone et féministe amuzgo (sud-ouest). Elle milite en faveur du droit à la terre et des droits des peuples autochtones. Elle est coordinatrice du collectif libertaire Zapata Vive, qui promeut différentes formes de résistance pacifique face aux modèles de développement néolibéraux imposés par l'État mexicain. Plusieurs affaires criminelles fabriquées de toutes pièces sont ouvertes contre elle en représailles contre son travail. Depuis 2020, elle est emprisonnée. Son cas est un exemple du harcèlement auquel sont confrontés les défenseurs des droits mexicains, marqué par l'utilisation abusive du droit pénal et la criminalisation de la contestation sociale. Début 2024, elle a été déplacée dans une prison de moindre sécurité et géographiquement plus proche de ses deux enfants.

23

4 / **SULTANA KHAYA** Sahara occidental

Sultana Khaya, présidente de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et contre le pillage des ressources naturelles, a été libérée en juin 2022 après avoir été assignée à résidence. Sultana Khaya et ses proches ont fait l'objet de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles, utilisés comme méthodes de terreur visant à les empêcher d'effectuer leur travail de défense des droits humains. Le 15 novembre 2021, Sultana Khaya, sa sœur Luara, ainsi que leur mère âgée de plus de 80 ans ont été agressées sexuellement à leur domicile. Les défenseurs et défenseuses des droits humains au Sahara occidental font l'objet depuis de nombreuses années de répression et de représailles en raison de leur travail de dénonciation des violations des droits humains sur ce territoire.

PAR LINDA CAILLE

PAR LINDA CAILLE



4

→→



5

5 / NADIA MURAD Syrie

A 21 ans, Nadia Murad est réduite en esclavage par des djihadistes de Daesh, mais elle parvient à s'enfuir. Elle est désormais la porte-parole de sa communauté en exil après avoir reçu en 2018 le prix Nobel de la paix. En décembre 2023, 430 Américains d'origine yézidie, dont Nadia Murad, poursuivent le cimentier français Lafarge. Ils lui reprochent d'avoir financé « *et encouragé* » les actes de terrorisme de l'État islamique en Syrie. Le groupe avait déjà reconnu avoir collaboré avec l'EI pour maintenir ses activités dans le pays. La Cour d'appel de Paris a confirmé la mise en examen du groupe cimentier Lafarge pour « *complicité de crimes contre l'humanité* ». Les faits visent les activités du groupe jusqu'en 2014 en Syrie.

PAR LINDA CAILLE

6 / NATALLIA VASILEVICH

Belarus

Après avoir obtenu un doctorat à l'université d'État du Belarus, la théologienne, politologue et juriste enseigne l'histoire du Belarus et les droits de l'homme à l'Institut juridique du Belarus. Elle est licenciée en 2011 en raison de ses activités de défense des droits humains et inscrite sur une liste noire. Grâce à une bourse, elle part étudier en Allemagne, où elle obtient un master et un doctorat en études œcuméniques. Son travail lié aux droits de l'homme et à la mission de l'Église dans le monde aujourd'hui propose une réflexion sur la contribution de l'Église à l'amélioration de la société, la sauvegarde de la dignité humaine et la paix. Depuis les bouleversements démocratiques survenus au Belarus en 2020, elle a rejoint une association de théologiens, de prêtres et d'activistes chrétiens, Christian Vision, créée pour coordonner le travail dans le contexte de l'aggravation de la crise politique au Belarus et – à partir de février 2022 – de l'agression russe contre l'Ukraine.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT



6



7

7 / ZHANG ZHAN

Hong Kong

Ancienne avocate, Zhang Zhan a soutenu publiquement les manifestants hongkongais en lutte pour leurs libertés, en 2019. Dès février 2020, elle a gagné en notoriété en devenant journaliste-citoyenne. Elle s'est rendue à Wuhan quelques jours après le confinement strict de la ville et a été l'une des rares à braver la censure pour révéler la réalité de la situation sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 à travers des vidéos et des articles. Elle a été arrêtée en mai 2020 et condamnée en décembre 2020 à quatre ans de prison. Elle a entamé des grèves de la faim, par intermittence, afin de protester contre ses conditions de détention. Depuis, selon les dernières nouvelles, son état de santé semble fortement dégradé. Elle est libérable en mai 2024. L'ACAT-France demeure vigilante.

PAR DIANE FOGELMAN

AGIR

AVEC L'ACAT



28

EN AVANT

la démocratie
et la défense civile
non violente

26

QUOI DE NEUF ?

Messages, infos,
outils, idées
pour militer



30

EN CAMPAGNE

Le Vivr'ACAT,
source
d'inspiration !



32

RETOURS SUR ACTIONS

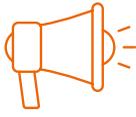
Bonnes et mauvaises
nouvelles à travers le monde

36

CULTURE

Nous aimons
Ceux qui restent,
de Célia Cuordifede,
sur le sort des
personnes qui ne
choisissent pas l'exil
malgré les difficultés





AGIR

QUOI DE NEUF ?

Plus loin, plus haut

Puisqu'il s'agit ici d'écrire l'édito de la partie « Agir » de notre magazine, comme pour l'épreuve de saut en longueur ou celle du saut en hauteur des prochains et spectaculaires Jeux olympiques, prenons de l'élan. Le saut en longueur consiste, « après une course d'élan, à prendre son impulsion sur une planche d'appel pour franchir la plus longue distance possible vers l'avant ». Le saut en hauteur, de son côté, consiste « à franchir une barre élevée en équilibre sur deux supports verticaux ». Je vous propose de combiner les deux épreuves pour 2024 : aller le plus loin et le plus haut possible pour défendre les droits humains. 2024 est notre planche d'appel à nous, sur laquelle nous prendrons notre élan pour que ce cinquantième anniversaire soit une année d'actions qui nous donne l'impulsion malgré les obstacles, les épreuves, les mauvaises nouvelles, vers des combats futurs, ceux récurrents et des luttes nouvelles.

Cela a commencé par le Vivr'ACAT, tremplin pour l'anniversaire, avec ses quatre ateliers pratiques qui nous ont donné des pistes pour agir ; cela se poursuivra par des Rassemblements régionaux ou par des événements spécifiques mis en œuvre tout au long de l'année ; et cela se terminera les 6 et 7 décembre à Paris pour mettre à l'honneur l'ACAT-France et ses 50 ans de travail et d'engagement au service de celles et de ceux qui en ont le plus besoin : les défenseur(e)s des droits qui se battent au quotidien, les victimes de torture dont les cris ne sont pas entendus, les condamnés à mort, les demandeurs d'asile dont les droits ne sont pas respectés. Nous rendrons aussi hommage à Robert Badinter, qui, malgré sa disparition, reste le parrain des 50 ans de l'ACAT. Son courage et sa clairvoyance vont nous manquer terriblement. Cette manifestation prendra la forme d'un colloque à l'Institut catholique de Paris, d'une célébration œcuménique à Saint-Eustache, d'une journée d'échanges et d'animation et d'une soirée en musique à la salle Gaveau. À vos marques, prêts, partez !

PAR LAURENCE RIGOLLET,
directrice du pôle Vie militante
de l'ACAT-France

« GRÂCE AU CHRIST, LA VIE A VAINCU LA MORT »

C'est le thème de la prochaine Nuit des Veilleurs, édition 2024, qui se tiendra le 26 juin ! Une Nuit qui marquera cette année l'anniversaire des 50 ans de l'ACAT. Une thématique d'espérance pour l'association, dans son combat quotidien pour l'abolition universelle de la peine de mort, la lutte contre la torture et le respect du droit d'asile. Comme chaque année depuis 2006, le site de la Nuit des Veilleurs www.nuitdesveilleurs.fr proposera une méditation, des prières et des chants préparés par le groupe Sensibiliser les Églises de l'ACAT-France. Des victimes et défenseur(e)s des droits ont été identifiés par les responsables de Programmes et de Plaidoyer des zones géographiques couvertes par l'ACAT-France pour nous permettre de tourner vers eux nos pensées à travers des messages de soutien.

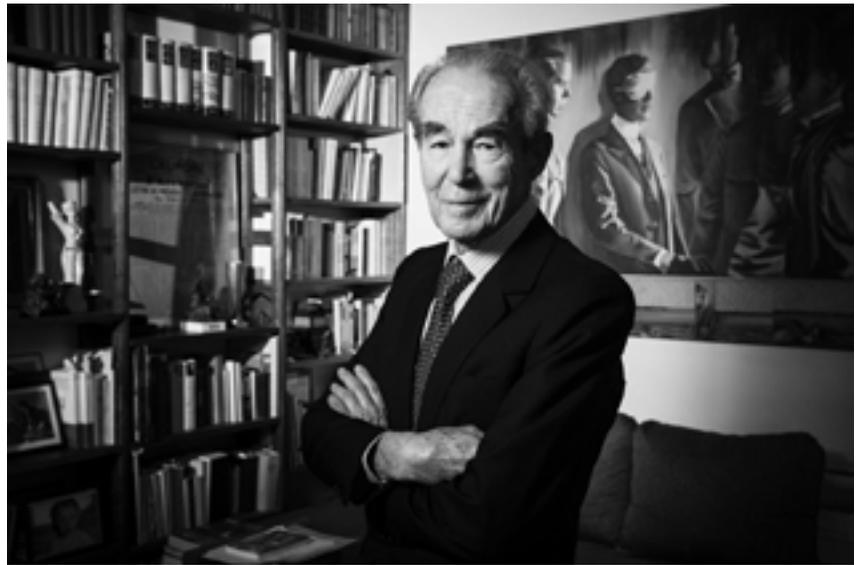
PAR LAURENCE RIGOLLET,
directrice du pôle Vie militante
de l'ACAT-France



ROBERT BADINTER, UNE VIE AU SERVICE DE LA VIE

Le 9 février 2024, Robert Badinter nous a quittés et, par là même, a rendu orphelins bien des gens, particulièrement le monde abolitionniste au sein duquel il gardera une place unique. L'unanimité se fait autour de celui qui restera dans nos mémoires comme le pourfendeur de la barbarie suprême qu'est la peine de mort. Tous reconnaissent son humanisme, sa droiture, sa force de conviction, sa persévérance et sa brillante intelligence.

Robert Badinter aurait pu se satisfaire de son incontestable victoire du 17 septembre 1981, mais son amour de la vie a été le plus fort. Il s'est donc engagé plus avant pour l'abolition universelle de l'abomination absolue. Il ne cessait de répéter que le premier droit énoncé dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 était le droit à la vie et que ne pas respecter ce droit rendait caducs tous les autres articles.



Son combat pour la vie l'a amené à prendre position pour le droit d'asile : dès 1981, il rappelle son attachement à ce droit et au respect du principe de non-extradition en matière politique, et fait abroger un décret-loi de 1939 limitant le droit d'association des étrangers. Il supprime aussi le « délit d'homosexualité », fait modifier les conditions d'incarcération et tente de transformer le fonctionnement des prisons « broyeuses d'hommes » en commençant par supprimer les quartiers de haute sécurité. Nous lui devons encore l'abolition des juridictions d'exception (cour de sûreté de l'État, tribunaux permanents des forces armées), ainsi que la possibilité de saisine directe de la Cour européenne des droits de l'homme.

Il insistait sur sa conviction que plus les droits humains sont protégés,

plus la République l'est elle-même et s'éloigne des dérives populistes. Lui qui, étudiant, n'avait pas envisagé de faire du droit son métier, nous a appris à nous appuyer sur le droit, sur tout le droit, pour défendre les causes qui sont les nôtres et qu'il soutenait aussi, puisqu'il avait accepté d'être parrain des 50 ans de notre ONG.

Déjà, en 2006, lorsque l'ACAT avait organisé un colloque sur le thème « *Les Églises chrétiennes et la peine de mort* », marquant les 25 ans de l'abolition, Robert Badinter avait accepté d'ouvrir ce temps en appelant le lobbying discret, mais efficace, des évêques auprès de sénateurs encore réticents. Merci, Monsieur. À nous maintenant de poursuivre ce combat.

PAR BERNADETTE FORHAN

27

Mort d'Alexeï Navalny : notre engagement demeure

Alexeï Navalny a résisté et témoigné des valeurs qui sont les nôtres à l'ACAT, celles des justes et des martyrs. En prison, il a subi une lente agonie, dans des conditions de détention cruelles, inhumaines,

dégradantes, constitutives d'actes de torture. Dès la création de l'ACAT au temps du goulag et de l'URSS, nous avons connu et dénoncé les enfermements psychiatriques, l'isolement, la torture physique

et l'impunité de leurs auteurs. Maintenant, il s'agit de dénoncer les empoisonnements politiques, les assassinats en pleine rue, l'exil sur des terres glacées, les exécutions en toute

impunité. C'est ce qui attend d'autres Navalny, dissidents de Russie et du Belarus. Notre engagement demeure, dans l'action et la prière.

PAR BRIGITTE VILANOVA ET SOPHIE CLÉMENT-STAVROU



LA DÉMOCRATIE ET LA DÉFENSE CIVILE NON VIOLENTE

ENTRETIEN AVEC **STEPHAN WALTHER**, vice-président de Friedenswege/Chemins de paix, et **STEPHAN BRUEES**, membre de Friedenswege et coordonnateur de la campagne « Wehrhaft ohne Waffen am Oberrhein » (Défense non violente dans le Rhin supérieur)
PROPOS RECUEILLIS PAR **CORINNE WEBER**, membre du Comité directeur de l'ACAT-France

28

Venus de convictions et d'horizons différents, les membres de Friedenswege/Chemins de paix œuvrent pour la paix et la démocratie en Allemagne, en Suisse et en France, adoptant la non-violence comme moyen d'action et de résistance. La non-violence fait partie de l'ADN de l'ACAT-France, comme le soulignait Jean Goss, apôtre de la non-violence évangélique et vice-président du Mouvement international pour la réconciliation, à la naissance de notre ONG.

Comment sont nés les Chemins de paix, les Friedenswege ?

Stephan Walther : En 2020, la pandémie du Covid a remobilisé un esprit nationaliste et a rétabli les frontières antérieures entre les pays. D'un coup, au-delà des confinements individuels, ressurgissait une ligne de démarcation le long du Rhin, comme si des années d'efforts de paix étaient balayées. Plusieurs personnes se sont posé la question de l'avenir et de la communication entre l'Allemagne et la France. Un réseau transfrontalier s'est constitué, avec deux membres de l'ACAT-France. Cela s'est concrétisé, en février 2022, par la création d'une association d'intérêt public enregistrée en Allemagne pour l'obtention du statut juridique, une semaine avant le début de la guerre en Ukraine. Cette invasion a légitimé les questions : comment faire si notre démocratie, notre État social et notre mode de vie sont menacés de l'intérieur ou de l'extérieur ? Avec quelles méthodes pouvons-nous nous défendre en tant que société et État, sans violence ?

Vocabulaire de la non-violence

■ En Alsace, des associations telles que le Mouvement international pour la réconciliation (Jean Goss, apôtre de la non-violence active évangélique, vice-président du MIR, a dit à la création de l'ACAT : « L'ACAT est l'application concrète de la non-violence »), le Mouvement pour une alternative non

violente ou Les Amis de l'Arche œuvrent depuis plus de 40 ans pour l'éducation à la paix.

■ L'intervention civile de paix (ICP) a pour objectif de protéger les civils par les civils et de faciliter les processus de paix qui peuvent apparaître ; elle est pratiquée par des volontaires sans armes,

de toutes les nationalités, qui ne prennent pas part au conflit et laissent la priorité aux acteurs de paix locaux.

■ La résistance civile non violente (RCNV) est une résistance utilisant toute la panoplie des moyens non violents ; ceux qui la pratiquent prennent donc part au conflit.

■ La Défense civile non violente (DCNV) est l'organisation anticipée par les responsables politiques d'un pays d'une forme de défense sans armes fondée sur la non-collaboration avec l'adversaire. À partir du moment où l'adversaire a occupé le pays, elle devient une résistance civile organisée.



Le long du Rhin, Friedenswege/Chemins de paix organise des marches pour la paix, des rencontres, des randonnées, et participe à de nombreux événements.

Du lieu initial dans la contrée du Rhin supérieur, à partir de la frontière suisse (Bâle), notre champ d'action s'est étendu à la région Grand Est (en particulier à l'Alsace), en englobant les Länder sud-ouest allemands (Bade-Wurtemberg). Nous projetons un élargissement vers les régions du Palatinat et de la Lorraine.

S. W. : La collaboration avec Interreg Rhin supérieur est importante, elle nous permet de dépasser les frontières et d'être ensemble dans la paix et la durée.

S. B. : À ce jour, la huitième newsletter est parue ; nous en publions environ cinq par an, et elles sont distribuées en Allemagne et en Alsace. Cette année, nous avons été invités par la mairie de Mannheim à la fête du Nouvel An. Nous organisons à la fin du mois de mars une marche européenne de la paix de Kehl à Strasbourg pour Pâques et nous participerons à la fête de la Paix à Offenburg le 8 juin 2024.

Quels sont vos objectifs ?

S. B. : Les personnes intéressées sont parfois dans l'étonnement, voire le doute, mais jamais dans le rejet des intervenants. Après la chute du mur de Berlin, c'est comme si le temps s'était arrêté, dans l'illusion d'une paix acquise, qui a évolué comme une idéologie, laissant le sentiment de quelque chose de raté entre-temps, lorsque l'on voit toutes les tentatives de prise de pouvoir non démocratiques. Les personnes présentes ont vieilli. Nous militons pour la paix et la justice et des institutions fortes.

S. W. : Nous voulons créer des lieux de paix, proposer une alternative à la violence, diffuser ces idées auprès de jeunes, d'enseignants, de retraités... Nous travaillons pour faire comprendre le concept d'action de la défense sociale ou de la résistance civile non violente dans des situations de menace, afin de le rendre efficace dans des régions transfrontalières modèles. La défense sociale est un moyen de défendre nos acquis sociaux sans détruire nos propres bases par des actes de violence. Elle induit la notion de courage civil : lutter contre les discours extrémistes de haine envers les étrangers, les réfugiés ou des discours contre le genre, agir contre le harcèlement et les agressions commises par les

partisans de l'extrême droite en proposant un dialogue, des exercices concrets de mise en pratique et l'initiation à la non-violence. Il existe des préparations pour apprendre à se défendre, nous souhaitons y intervenir pour proposer d'autres réponses et montrer comment individus et États peuvent se défendre de manière non violente par la résistance civile. ♦



Stephan Walther

Se défendre, résister, lutter sans arme et collectivement contre une agression extérieure est-il possible ? De ces questionnements a émergé une recherche sur des alternatives à la guerre. La nécessité de protéger les valeurs et la démocratie exige d'adapter les acquis de la défense civile non violente à la nouvelle géopolitique européenne.

Stephan Bruees : En Allemagne, cette campagne a un retentissement national. Avec Stephan, nous nous sommes rencontrés lors d'une manifestation et avons réfléchi à un modèle de région qui serait envisageable pour faire une sensibilisation de tous les publics. Le constat de la bonne entente entre l'Alsace et les régions frontalières allemandes a été pris en exemple. Après une campagne en Allemagne, un mécénat a permis la création d'un emploi. L'association compte trois autres membres. L'assemblée générale de 2023 a permis d'obtenir un agrément de l'Institut pour l'étude des religions et le dialogue interreligieux de l'université de Fribourg.

Quel est votre champ d'action ?

S. B. : Des réunions ont lieu sur invitation par des paroisses, des organisations comme Pax Christi, des groupes écologiques, etc. Il peut s'agir de conférences lors de réunions diocésaines, de grandes foires ou de manifestations, et nous intervenons sur environ quatre événements publics par an. Les personnes qui assistent à nos rencontres et ateliers montrent un réel intérêt.



Stephan Bruees

LE VIVR'ACAT, SOURCE D'INSPIRATION!

TEXTE LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

Ce temps de formation et d'échanges s'est déroulé au cours d'une journée d'une rare intensité, le 3 février, au FIAP Jean Monnet, à Paris. Ce moment partagé a vu se succéder des interventions du président et de la gouvernance de notre ONG, des temps de prière, des ateliers de travail. Mode d'emploi de ce Vivr'ACAT, rampe de lancement pour les 50 ans de l'ACAT.

30

Ce Vivr'ACAT a été pensé comme un tremplin pour organiser les 50 ans de l'ACAT en région. Des célébrations qui se dérouleront tout au long de 2024, année jubilaire, à travers la Nuit des Veilleurs, les Rassemblements régionaux, mais aussi d'autres moments considérés comme les plus propices par les coordonnateurs régionaux et les équipes d'animation engagées pour faire connaître l'ACAT et ses combats à des publics plus larges. C'est aussi pour cela que cette année, exceptionnellement, ce Vivr'ACAT a accueilli prioritairement les coordonnateurs et les équipes régionales, aux manettes sur le terrain.

Comme introduction, pour donner envie et s'inscrire dans une démarche globale, les trois événements majeurs de l'anniversaire ont été présentés par les principaux penseurs de ces moments forts qui se tiendront les 6 et 7 décembre 2024.

VEILLER, RÉSISTER, ESPÉRER

Luc Bellière, vice-président protestant de l'ACAT-France et pilote de la commission de Réflexion sur la torture, a présenté le colloque qui se tiendra le 6 décembre toute la journée à l'Institut catholique de Paris (ICP), en partenariat avec l'Institut supérieur d'études œcuméniques (ISEO). Le thème de ce colloque sera « Résister à l'indignité – Acceptation de la torture : point de bascule des sociétés ? » Il aura lieu dans un amphithéâtre de 400 places pour permettre au plus grand nombre de s'y inscrire. Un lien sera fait avec les étudiants de l'ICP et de l'ISEO pour valoriser ce travail auprès d'eux, et répondre à la préoccupation de l'ACAT-France de transmettre ses valeurs et combats aux futures générations. Les actes du colloque seront publiés en 2025 dans le cadre d'une nouvelle édition du rapport *Un monde tortionnaire*.

Katherine Shirk Lucas, membre de la commission de Théologie de l'ACAT-France, nous a précisé quant à elle que

le vendredi 6 décembre, après le colloque, l'ACAT-France organisera une grande célébration œcuménique à l'église Saint-Eustache, l'une des plus visitées de Paris, qui se distingue par ses dimensions et son grand orgue. Cette date marquera à la fois le temps du Carême de Noël, celui de l'Avent, et aura lieu deux jours avant la réouverture de Notre-Dame de Paris, annoncée le 8 décembre.

Le thème de la célébration, « Veiller – Résister – Espérer », fera écho aux valeurs fondamentales de l'engagement militant de l'ACAT et à l'attente vigilante, dans l'espérance, de la naissance du Christ. La méditation biblique sera portée par trois voix : protestante, orthodoxe et catholique. La prière d'intercession se tournera vers les personnes victimes de torture et vers celles dont les droits humains sont bafoués. Elle inclura aussi une prière pour l'unité des chrétiens que l'ACAT-France essaie d'incarner.

DÉFIS ET TRANSMISSION

Yves Rolland, président de l'ACAT-France, a donné la teneur des différents temps qui auront lieu le samedi 7 décembre à la salle Gaveau retenue pour l'occasion. Un temps mémoriel avec une alternance de témoignages à distance et sur place ; une table ronde pour aborder les droits humains aujourd'hui ; des échanges pour parler de l'avenir et relever les défis qui attendent l'ACAT-France demain. La journée se terminera par un concert de gospel. Pendant cette journée, expositions, vidéos, films et signatures de livres permettront aux participants de déambuler et de découvrir ou redécouvrir l'ACAT-France autrement.

Yves Rolland a beaucoup insisté sur une démarche dont les coordonnateurs et les équipes d'animation régionales se feront l'écho sur le terrain : d'une part, s'assurer que les jeunes des adhérents participent effectivement à ces deux journées et, d'autre part, rechercher d'ores et déjà parmi nos sympathisant(e)s appartenant à la tranche d'âge « 60 ans et



En guise de tremplin pour le lancement de cette année extraordinaire pour l'ACAT-France, le Vivr'ACAT a été l'occasion de présenter les événements organisés pour célébrer les 50 ans de l'association. De nombreux ateliers ont été proposés aux participants, qui sont repartis satisfaits et bien équipés.



moins », celles et ceux susceptibles d'être intéressé(e)s par ces rencontres et de s'engager ultérieurement dans la vie régionale ou au niveau national.

En effet, comme d'autres associations, l'ACAT-France a besoin de nouveaux relais pour poursuivre les combats menés depuis 50 ans et qui, hélas, ne s'éteindront pas de sitôt. Leur faire rencontrer l'ACAT-France pendant ces deux temps qui associent à la fois réflexion, qualité intellectuelle des intervenants, spiritualité, émotion et plaisir de se retrouver, serait un atout.

DES OUTILS POUR AGIR

Le Vivr'ACAT s'est poursuivi par quatre ateliers dans lesquels se sont répartis les participants : « Prendre la parole en public », piloté par Marion Combes, formatrice en expression orale, mais également comédienne ; « Comment s'approprier un argumentaire sur les droits humains ? », animé

par Éric Mirguet, ancien directeur du pôle Programmes et Plaidoyer de l'ACAT-France et aujourd'hui expert sur les droits humains à l'ONU ; « Comment organiser un parcours découverte des droits de l'homme dans ma ville ? », par Christine Lenoir et Bernadette Forhan, enseignantes et membres de la gouvernance de l'ACAT-France ; « Comment organiser un ciné-débat ? », par Anne Le Cor, professeure de cinéma. Les participants sont repartis avec des outils pour agir, glissés dans une clé USB.

Le Vivr'ACAT a été conclu d'une façon extraordinaire par Marion Combes qui, en guise de méditation, a théâtralisé un extrait de la Passion dans l'Évangile de Marc.

Les évaluations analysées quelques jours après ce Vivr'ACAT ne font aucun doute sur la satisfaction des participants, repartis pleins d'énergie et d'idées à mettre en œuvre sur leurs territoires respectifs pour fêter dignement les 50 ans de leur association. ♦



Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE

1) BONNE NOUVELLE

RDC

LIBÉRATION DE DEUX MILITANTS DE LA LUCHA

Bienvenu Matumo et Fred Bauma, après deux nuits passées dans un cachot de l'Agence nationale des renseignements (ANR), ont été libérés le 5 février 2024. Les deux activistes prodémocratie de La Lucha, mouvement citoyen congolais, avaient été arrêtés arbitrairement le 3 février devant le Parlement congolais à Kinshasa, lors d'une manifestation commémorative des 600 jours d'occupation de la ville de Bunagana, située dans l'est de la République démocratique du Congo, par les rebelles du M23. Fred Bauma a fait l'objet de violences durant sa garde à vue.

◀ L'ACAT-France s'est rapidement mobilisée sur les réseaux sociaux pour dénoncer l'arrestation arbitraire de Fred et Bienvenu, et a appelé à leur libération immédiate.

2) BONNE NOUVELLE

Mexique

VERÓNICA EST ENFIN LIBRE !

Victime de détention arbitraire, Verónica Razo Casales a été arrêtée le 9 juin 2011 à Mexico, puis transférée dans les locaux de la police fédérale. Elle a été torturée pour avouer des crimes qu'elle n'avait pas commis et a passé 12 ans injustement privée de liberté. Elle a également subi des tortures sexuelles. Mais, récemment, un tribunal a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour l'inculper. Sa libération immédiate a été ordonnée, permettant à Verónica de retrouver enfin sa famille.

◀ L'ACAT-France se réjouit de cette victoire et reste mobilisée pour que Verónica obtienne réparation intégrale des préjudices subis.

3) BONNE NOUVELLE

France

DES NASSES POLICIÈRES JUGÉES ILLÉGALES PAR LA CEDH

La France a été condamnée le 8 février par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour une nasse policière menée sans base légale en 2010, à Lyon. C'est la première fois que la France est condamnée pour cette pratique d'encerclement. Les manifestants, pour la plupart des jeunes, avaient été encerclés pendant plusieurs heures par les forces de l'ordre sans possibilité de sortir de la nasse, lors d'une manifestation contre un projet de loi sur la réforme des retraites. L'ensemble des nasses policières utilisées contre les manifestants jusqu'à décembre 2021 ont été jugées illégales et arbitraires, date où le ministère de l'Intérieur a publié un nouveau schéma national du maintien de l'ordre qui encadre cette technique.

◀ L'ACAT-France continue son action pour que le recours à la technique de l'encerclement soit exceptionnel et pour une durée limitée.

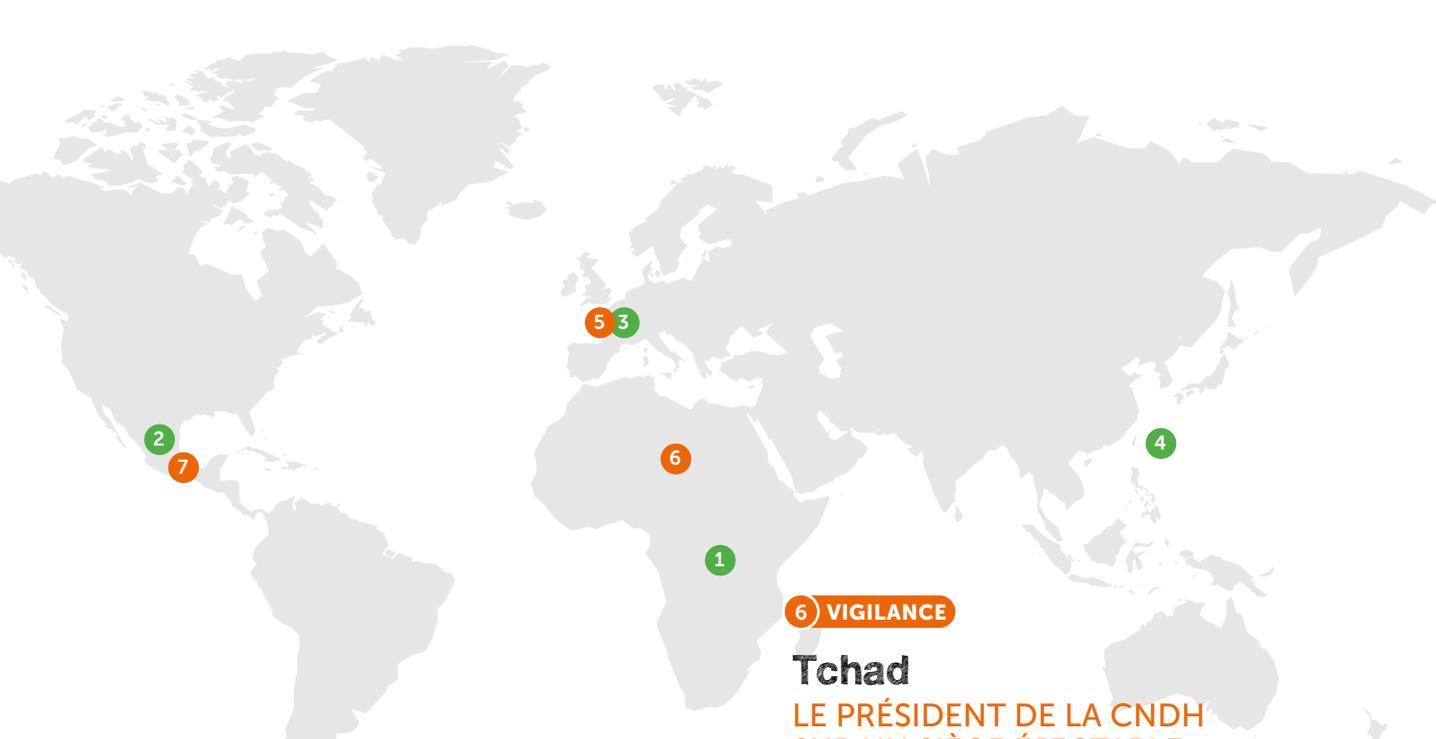
4) BONNE NOUVELLE

Taiwan

MAINTIEN DE LA DÉMOCRATIE

Le 13 janvier 2024, Lai Ching-te (également connu sous le nom de William Lai), un candidat pro-indépendance à la présidence de Taiwan, a été élu pour la troisième fois. Une bonne nouvelle pour le maintien de la démocratie dans l'État, mais également un signal positif dans la région, où l'emprise de la Chine et sa volonté de toute-puissance sont prégnantes. Si l'équilibre demeure fragile entre la Chine et Taiwan, en difficulté croissante pour maintenir le système « un État, deux systèmes », il est à espérer que Lai Ching-te œuvrera pour le respect des droits et de la démocratie de son peuple.

◀ L'ACAT-France est mobilisée et vigilante pour protéger les droits des défenseurs, journalistes, avocats et militants prodémocratie taiwanais face aux autorités chinoises.



6) VIGILANCE

Tchad

LE PRÉSIDENT DE LA CNDH SUR UN SIÈGE ÉJECTABLE

Le mandat des commissaires de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Tchad arrive à terme et un renouvellement est attendu. Dans ce contexte, l'actuel président de cette institution indépendante, Mahamat Nour Ibedou, est sur un siège éjectable. La junte militaire au pouvoir au Tchad n'a pas apprécié le rapport de la CNDH sur les événements du 20 octobre 2022, qui critiquait les autorités pour leur répression des manifestations. La junte souhaiterait vraisemblablement écarter M. Ibedou de la commission et y mettre une personne plus consensuelle à son endroit. La CNDH restera-t-elle une institution indépendante ?



5) VIGILANCE

France

UNE PROMOTION POUR LE COMMISSAIRE MIS EN CAUSE DANS LA MORT DE STEVE

En charge de l'opération policière ayant mené à la mort de Steve Maia Caniço à Nantes, en juin 2019, le commissaire Grégoire Chassaing sera jugé à partir du 10 juin 2024 pour homicide involontaire. Mais il est également sur le point d'être promu. En effet, le 1^{er} juin 2024, il sera également nommé chef de la circonscription de police nationale de Lyon, un poste à responsabilité nationale avec de probables missions d'ordre public, alors même que l'audience « *pourrait déboucher sur une décision susceptible de le gêner, voire de l'empêcher dans ses fonctions de policier* », selon l'avocate de la famille de la victime.

🔍 L'ACAT-France reste mobilisée pour faire reconnaître la responsabilité du supérieur hiérarchique et continue son combat contre l'impunité policière.

🔍 L'ACAT-France reste mobilisée pour obtenir vérité et justice pour les victimes du 20 octobre 2022 au Tchad.

7) VIGILANCE

Mexique

LES DÉFIS DES DROITS HUMAINS ÉVOQUÉS DANS L'EPU

Le 24 janvier, le Mexique a été soumis à une évaluation devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à l'occasion de son quatrième Examen périodique universel (EPU). Les délégations des pays ont évalué la situation des droits humains du pays, exprimant leur préoccupation notamment sur les disparitions forcées, la violence contre les défenseurs, la torture et l'impunité. Il incombe désormais au Mexique d'adopter et de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport final.

🔍 L'ACAT-France reste vigilante aux réponses de l'État mexicain à l'EPU, et continue à se mobiliser pour la défense des droits humains au Mexique.

8) VIGILANCE

Vietnam

NGUYEN VAN HOA PLACÉ
EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE

Nguyen Van Hoa est un journaliste, blogueur et défenseur des droits humains. Il a été ciblé pour avoir filmé et diffusé les images de manifestations pacifiques contre l'entreprise Formosa, à l'origine d'une catastrophe environnementale. L'ACAT-France le soutenait depuis son arrestation arbitraire en 2017. Il a été libéré le 11 janvier 2024, après avoir purgé les sept ans d'emprisonnement auxquels il avait été condamné. C'est une bonne nouvelle pour son état de santé, particulièrement dégradé à cause de ses conditions de détention. En revanche, la vigilance demeure, car il est encore assigné à résidence pour trois ans, ce qui l'expose à de nombreux contrôles et visites soudaines des autorités à son domicile.

34

⏪ L'ACAT-France reste mobilisée pour que sa peine soit commuée et qu'il puisse bénéficier de soins adéquats.

9) MAUVAISE NOUVELLE

Rwanda

DIEUDONNÉ NIYONSENGA
TORTURÉ EN DÉTENTION

Lors de l'audience du 10 janvier 2024 devant la Cour d'appel de Kigali, le journaliste indépendant rwandais Dieudonné Niyonsenga – plus couramment appelé Cyuma Hassan – a déclaré qu'il était détenu dans des conditions « inhumaines » dans un « trou » et qu'il était fréquemment battu. Il a comparu devant le tribunal avec une blessure à la tête et a déclaré que son audition et sa vision étaient altérées du fait des « conditions infrahumaines » de sa détention. Dieudonné Niyonsenga est en prison depuis novembre 2021. Il a été injustement condamné à sept ans de prison pour « exercice du journalisme sans carte de presse ».

⏪ L'ACAT-France dénonce les actes de torture au Rwanda et appelle à la libération de Dieudonné Niyonsenga.



10) MAUVAISE NOUVELLE

Sri Lanka

ADOPTION D'UNE LOI LIBERTICIDE
SUR LA SÉCURITÉ EN LIGNE

Le 24 janvier 2024, le Parlement sri-lankais a adopté une loi sur la sécurité en ligne pourtant largement critiquée par la société civile et la communauté internationale comme étant attentatoire à la liberté d'expression. Le Président actuel, Ranil Wickremesinghe, a affirmé que cette loi visait à combattre la cybercriminalité (violences à l'égard des enfants, vol de données et fraude en ligne). Dans les faits, cette loi risque de considérablement restreindre le périmètre d'activisme de la société civile sri-lankaise en ligne.

⏪ L'ACAT-France reste mobilisée pour la protection des défenseurs des droits humains, journalistes et avocats sri-lankais.

11) MAUVAISE NOUVELLE

États-Unis

EXÉCUTION DE KENNETH SMITH

« Ce soir, l'Alabama fait prendre du recul à l'humanité », était la dernière phrase de Kenneth Eugene Smith, décédé après avoir passé près de 30 ans dans le couloir de la mort. L'homme, condamné à mort pour un féminicide commis en 1988, a été exécuté le 26 janvier par inhalation d'azote, une première mondiale que l'ONU avait dénoncée par avance, comparant ce mode d'exécution à « une forme de torture ». La Cour suprême a finalement rejeté un appel invoquant l'interdiction constitutionnelle de la torture, et Kenneth a été déclaré mort 32 minutes après le début de l'exécution.

⏪ L'ACAT-France dénonce ce véritable acte de torture et reste mobilisée pour abolir la peine de mort partout dans le monde



12 MAUVAISE NOUVELLE

France

DES ALERTES SUR LA DANGÉROSITÉ DES BRAV-M

Un piéton est décédé en décembre dernier à Paris, percuté par une moto de la Brigade de répression de l'action violente motorisée (Brav-M). Pas de surprise à la préfecture de police de Paris : depuis des mois, de nombreuses alertes ont été lancées par les passagers même des Brav-M, des policiers membres des compagnies d'intervention.

Les rapports de policiers sont nombreux : trop grande vitesse, prise de risques inconsidérés et injustifiés, absence de contrôle hiérarchique... Les policiers expliquent se sentir particulièrement vulnérables à l'arrière de la moto. Malgré ces alertes, aucune suite n'a été donnée à ces rapports effarants.

◀ L'ACAT-France réitère sa demande de suppression des brigades de répression de l'action violente motorisée, sources de nombreuses violations des droits humains.



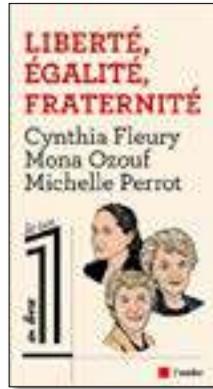
13 MAUVAISE NOUVELLE

RDC

NON À LA REPRISÉ DES EXÉCUTIONS

Alors qu'un conflit armé déchire l'est de la RDC, le Conseil supérieur de la défense a demandé au président de la République, le 5 février 2024, de lever le moratoire sur les exécutions des condamnés à mort en vigueur depuis 2003, en particulier ceux accusés de trahison au front. Le 9 février 2024, la ministre de la Justice a demandé au gouvernement de prendre acte de cette requête. Le spectre de la peine de mort, aussi inhumaine qu'inutile, ressurgit en RDC après 20 ans sans exécution.

◀ L'ACAT-France et 76 partenaires congolais et internationaux appellent le Président congolais Félix Tshisekedi à protéger les droits humains et à ne pas lever ce moratoire.



Document

PEUT-ON PROTÉGER SANS TOURMENTER ?

La Police contre la rue, de Sebastian Roché et François Rabaté, Grasset, 2023, 320 p., 22 €.

Manifestations contre la loi Travail en 2016, mouvement des Gilets jaunes en 2018, finale de la Ligue des champions 2022, puis manifestations contre la réforme des retraites, affrontements de Sainte-Soline et émeutes après la mort de Nahel en 2023... Pour Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS, et François Rabaté, documentariste, la rédaction de *La Police contre la rue* s'est imposée avec cette répétition d'événements violents depuis les années 2010.

- 36 Des critiques ont émané de toute l'Europe, non sur le comportement inapproprié de quelques « *brebis galeuses* » – expression des auteurs désignant quelques agents qui ont commis « *la faute de trop* » –, mais sur des manières répétées de faire, sur une doctrine globale. Longtemps référence en matière de gestion des foules avec le principe de mise à distance et de professionnalisation des équipes mobilisées, la France fait maintenant figure de mauvaise élève. Historique de la doctrine du maintien de l'ordre, évolution des violences en manifestation, étude de la gestion des foules en Allemagne et au Royaume-Uni, et armes utilisées sont ainsi abordées dans cet ouvrage. Policiers, politiques et scientifiques s'y rejoignent pour décortiquer les effets du maintien de l'ordre français. Alors que des solutions d'apaisement sont privilégiées à l'étranger, la France choisit de perpétuer les mécaniques d'affrontement et de violence. À l'heure où la plupart des polices démocratiques d'Europe remettent en question l'arsenal disponible pour le maintien de l'ordre et tendent à le réduire, la France semble plus encline à le développer. Un cadre d'un syndicat de police allemand disait : « *Celui qui veut tirer des balles en caoutchouc accepte consciemment que cela conduise à des morts et des blessés graves. Cela n'est pas tolérable dans une démocratie.* » Les personnes interrogées cherchent à répondre à une question : que faire si l'on veut que le maintien de l'ordre protège sans « tourmenter » et inscrive son action dans le respect des droits fondamentaux ? Et, surtout, les morts sont-ils inévitables en maintien de l'ordre ?

PAR ÉMILIE SCHMIDT

• **HUMAINS** recommande ce livre, car la question du maintien de l'ordre concerne la démocratie ; son défi n'est pas la violence, mais le respect des droits fondamentaux. Les auteurs confrontent ici les points de vue afin de dépeindre un historique de la gestion des foules depuis les années 1960 en France.

Roman DES ROBOTS ET DES HOMMES

Klara et le Soleil, de Kazuo Ishiguro (prix Nobel de littérature 2017), Folio, 2023, 432 p., 9,90 €.

Dans ce huitième roman, l'écrivain britannique Kazuo Ishiguro met en scène Klara, robot humanoïde fruit d'une conception technique aboutie. Klara sera l'amie artificielle de Josie, une adolescente, pour l'instruire, la distraire et veiller sur elle. Alors que les rôles s'inversent, on découvre l'humanisation de Klara. Se pose alors la question de l'éthique : en cas de maladie, un double humanoïde peut-il prendre la place de l'humain ? Si la mort survient, peut-on remplacer la perte d'un être par une intelligence artificielle préformatée à son image ? Avec une belle écriture poétique, ce livre nous ouvre à d'autres perspectives.

PAR CORINNE WEBER

Podcast L'ENGAGEMENT DES FEMMES

Les Résistantes, de Philippe Collin, 10 épisodes de 55 min, France Inter, 2023.

La Seconde Guerre mondiale fut aussi l'affaire des femmes : c'est ce que Philippe Collin met en lumière à travers ces portraits. À côté des deux grandes figures que sont Lucie Aubrac et Geneviève de Gaulle, il a choisi de présenter trois femmes ignorées : Mila Racine, résistante juive d'origine russe, morte à 25 ans sous les bombes anglaises à Mauthausen en mars 1945 ; Simonne Mathieu, championne de tennis, qui a créé et dirigé le Corps des volontaires françaises dans les Forces françaises libres ; et Renée Davelly, artiste, engagée au Caire, première femme inscrite aux Forces françaises libres en Orient en juin 1940. L'auteur éclaire les caractéristiques de l'engagement féminin : précoce, spontané, autonome et transgressif par rapport aux standards sociétaux de l'époque. Et participe ainsi à une meilleure reconnaissance de la place des femmes aux côtés des hommes.

PAR BERNADETTE FORHAN

Erratum Dans Humains n° 32,
la recension du roman graphique
de Marjane Satrapi, Femme, Vie,
Liberté, est signée de Corinne Weber.



Entretiens

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Liberté, égalité, fraternité, de Cynthia Fleury,
Mona Ozouf et Michelle Perrot,
Éditions de l'Aube, 2021, 78 p., 9,90 €.

Pendant la pandémie et les confinements, l'hebdo *Le 1* a mené des entretiens avec Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, Mona Ozouf et Michelle Perrot, toutes deux historiennes. Chacune à sa manière décortique la devise républicaine. Pour la plupart, ces termes sont une référence directe à la Révolution de 1789. Or, la triade «vérité, sûreté, justice» a été une forte concurrence. Alors que les régimes politiques se succèdent, la III^e République inscrit (presque) définitivement la devise aux frontons des édifices, à partir du 14 juillet 1880. Cet intéressant petit livre vous entraîne à la découverte du sens profond des mots «liberté», «égalité» et «fraternité», et de leur incidence sur la vie citoyenne.

PAR CORINNE WEBER



Documentaire

DES VIES D'ÉPREUVES

Bye bye Tibériade, de Lina Soualem,
avec Hiam Abbass, 1 h 22,
sortie en salle prévue le 21 février 2024,
mais déjà sur arte.tv en libre accès.

Hiam Abbass a quitté son village natal de Palestine pour mener sa carrière d'actrice à Paris. Trente ans plus tard, forte de sa réussite, elle revient à Tibériade, filmée par sa fille Lina. À travers le parcours de sa mère, c'est toute une lignée de femmes que cherche à comprendre Lina. Quatre générations de femmes courageuses, émouvantes, «qui ont appris à tout quitter et à tout recommencer», et qui partagent, à travers photos et films d'archives, les drames, les exils subis, les moments de joie, les fous rires et les confidences. Le documentaire entremêle avec délicatesse l'histoire familiale et l'histoire de la Palestine, terre de souffrances depuis 1948 et plus encore depuis le 7 octobre 2023. Une belle leçon de vie et de résilience.

PAR LAURENCE RIGOLLET

COUP
DE COEUR
de l'ACAT-France

Témoignage

LE TEMPS OÙ LA VIE ÉTAIT DOUCE

Ceux qui restent – En Afghanistan, au Liban, au Sénégal, au Guatemala, en Tunisie, malgré la guerre, la persécution, la pauvreté extrême, de Célia Cuordifede,
Éditions du Rocher, 2023, 240 p., 19,90 €.

À l'ACAT-France, depuis 1997, nous avons ajouté la défense du droit d'asile à la lutte contre la torture et la peine de mort. Régulièrement, des lois contre l'immigration bousculent notre engagement en faveur de ceux et celles qui choisissent la route dangereuse de l'exil au prix de leur vie. Mais qu'en est-il de celles et ceux qui, malgré la guerre, la liberté d'expression bafouée, la pauvreté, sont restés dans leur pays ? Pendant deux ans, à travers cinq pays – l'Afghanistan, le Guatemala, le Sénégal, la Tunisie et le Liban –, la journaliste Célia Cuordifede a interrogé une quarantaine de personnes qui ont vu s'exiler un père, un fils, une sœur, un ami. Au fil de leurs portraits, elle s'attache à répondre à cette question.

Les causes de départ sont nombreuses et différentes suivant les pays. Au Sénégal, l'insécurité économique : les candidats à la migration sont souvent des jeunes et les hommes forts de la famille. Tout l'espoir repose sur eux. Lorsqu'ils ne reviennent pas, lorsqu'ils disparaissent en mer, tout s'écroule pour les femmes, les enfants, les parents. C'est aux femmes qui ne partent pas qu'il revient de gérer le foyer dans la douleur et l'indifférence. En Afghanistan, ceux et surtout celles qui n'ont ni les moyens ni les contacts pour partir vivent en enfer, encore plus s'ils appartiennent

à la communauté hazara. Partout, la peur flotte, mais en même temps, la résistance s'organise : «*On risque notre vie pour aller à l'école*», école clandestine dans des maisons privées. «*L'exil est un vrai débat, mais si tout le monde part, il n'y aura plus personne pour résister aux talibans*», disent-elles. Au Guatemala, comme au Liban ou en Tunisie, le choix de partir ou de rester a un prix, celui des sacrifices et de la séparation à jamais, même si les conditions de vie s'améliorent pour les uns comme pour les autres. Un document fort original qui invite le lecteur à découvrir l'autre côté de l'exil, par les yeux de ceux qui restent.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** recommande cette lecture qui répond à une question trop rarement posée : que deviennent ceux et celles qui restent dans leur pays d'origine malgré les épreuves qui les accablent ?

« À chaque femme révélée, Jésus reprend vie »

TEXTE ISABELLE GERBER, PASTEURE LUTHÉRIENNE,
INSPECTRICE ECCLÉSIASTIQUE DE L'UNION
DES ÉGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE

À travers le monde, les femmes paient au prix fort l'amour du pouvoir. Rares sont les lieux où les hommes acceptent de partager leurs prérogatives, héritées du système patriarcal qui les précède.

Qu'est-ce qu'un homme ? Quelqu'un qui se montre viril, donc plus ou moins violent dans ses paroles, attitudes et gestes pour prouver qu'il maîtrise la situation, mate les femmes de son entourage (épouse, mère, enfants) ? L'homme serait-il condamné à dominer ? Triste rôle dans lequel nous enfermons la moitié de l'humanité. Plus triste encore de constater que les religions participent à ce carcan des genres. Pour avoir accès au pouvoir religieux, faut-il avoir beaucoup de poils et battre son conjoint, cantonner les femmes au rôle de pécheresse ou de sainte ? Comment cela est-il possible quand les chrétiens se veulent disciples de Jésus, un homme qui aimait les femmes ? Non comme Don Juan, mais comme Dieu les aime, avec respect et tendresse, créées à son image.

LES PREMIÈRES APÔTRES

C'est Pâques chaque fois que nous renouons avec l'essentiel. Cet essentiel révélé au matin où Jésus est réveillé d'entre les morts, triomphe de l'enfer. Ce Jésus, métamorphosé par la force d'amour de Dieu qui l'extirpe des ténèbres pour le mener à la vie en abondance, est reconnu par des femmes. Trois femmes puissantes qui ressemblent à toutes celles dont le combat est décrit dans les pages qui précèdent, journalistes, théologiennes,

avocates. Elles se sont donné rendez-vous, ont joint leurs forces pour affronter les ténèbres. En se rendant ensemble au tombeau, elles recevront la Vie. Jésus leur confie l'essentiel, les remet debout, les met en route. Il leur signifie qu'elles sont importantes, précieuses aux yeux de Dieu, comme elles devraient l'être aux yeux de tout un chacun.

Elles sont les premières apôtres. Envoyées pour dire Dieu, pour décrire qui est celui qui peut nous porter dans les combats et les deuils, celui qui les mène du statut de victime à celui de défenseurs des droits.

LE COURAGE DE CELLES QUI RESTENT DEBOUT

Comment nos frères et sœurs qui refusent aux femmes l'accès à certaines professions, à la liberté de disposer d'elles-mêmes, peuvent-ils justifier cela alors même que Jésus convoque les femmes à cette place majeure ? Le coq chante fort et renvoie au reniement de Pierre quand, dans nos Églises, des gens bafouent le droit, le corps et le cœur des femmes. Bafouer les femmes, c'est trahir le message du Christ. Je suis admirative du courage de toutes mes sœurs qui restent debout, se relèvent et luttent alors même qu'elles ont éprouvé dans leur chair la violence des humains qui les croient assignées à une place inférieure. C'est Pâques, lumière qui s'insère dans les tombeaux, quand ici et là des combats sont remportés ; des femmes accèdent au droit de vote, à l'éducation, à un compte en banque. Alors, le véritable message du Christ, offrant même droit et dignité à chacune et chacun, sort des tombes de nos systèmes injustes et, assurément, Jésus est vivant ! Alléluia ! ♦



Elle t'a abrité neuf mois
dans son ventre,
aimé et protégé déjà,
ta maman.

Elle t'a souri et aimé
dès le premier regard,
ta soeur.

Elle t'a souri
dès son premier cri,
ta fille.

Qu'en chaque femme,
tu retrouves mère, soeur, enfant
à protéger, chérir, aimer.

Je vous le dis,
c'est la vérité chaque fois
que vous avez vu
une femme maltraitée
et l'avez secourue, une femme
opprimée et l'avez défendue,
c'est à moi, dit Dieu, que
vous l'avez fait.

D'après Matthieu 25, 40

39

La résurrection de Jésus est annoncée aux femmes

Quand le jour du sabbat fut passé,
Marie de Magdala, Marie mère de Jacques
et Salomé achetèrent des huiles parfumées
pour aller embaumer le corps de Jésus.

Le dimanche de grand matin, au lever
du soleil, elles se rendent au tombeau.

Elles se disaient l'une à l'autre :
« Qui roulera pour nous la pierre à l'entrée
du tombeau ? »

Mais quand elles lèvent les yeux,
elles voient qu'on a déjà roulé la pierre,
qui était très grande.

Elles entrèrent alors dans le tombeau ;
elles virent là un jeune homme,
assis à droite, qui portait un vêtement blanc,
et elles furent effrayées.

Mais il leur dit : « *Ne soyez pas effrayées !
Vous cherchez Jésus de Nazareth,
le crucifié ; il est ressuscité, il n'est pas ici.
Voici l'endroit où on l'avait déposé.*

*Allez maintenant dire ceci à ses disciples
et à Pierre : "Il vous précède en Galilée ;
c'est là que vous le verrez,
comme il vous l'a dit." »*



Le 7 décembre 2024,

**l'ACAT-France célébrera 50 ans
d'action en faveur des droits
de l'Homme.**

